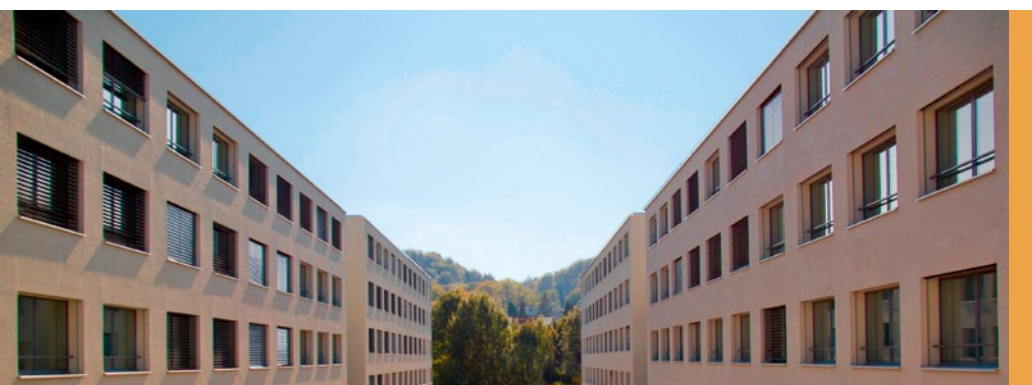
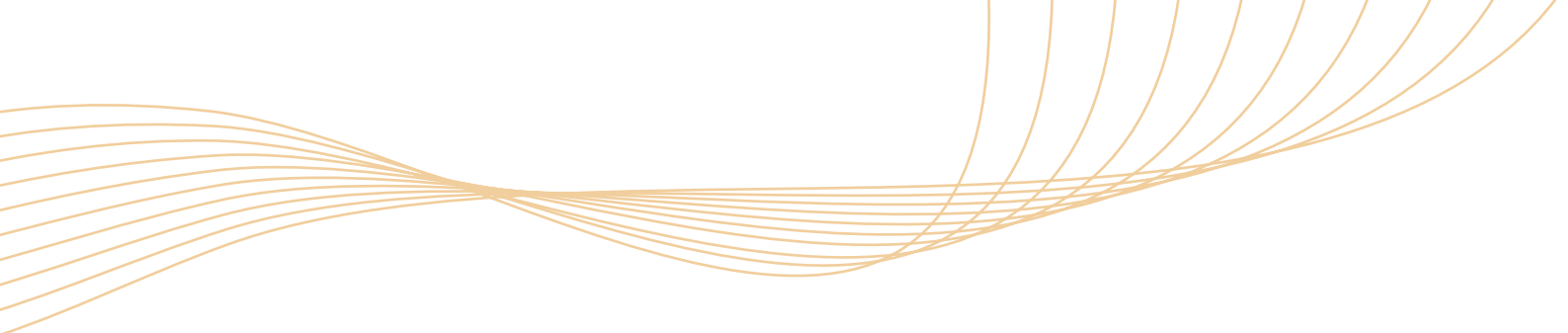


Compte rendu de l'exercice 2011





Notre engagement pour les collaborateurs



Notre engagement pour l'environnement



imprimé climatiquement neutre 

Vue d'ensemble des chiffres-clés	3
Editorial	5
Rapport annuel	7
1. Rétrospective et prévisions	9
2. Placements	15

Comptes annuels	23
Bilan	24
Compte d'exploitation	25
Annexe aux comptes annuels	26
1. Principes et organisation	26
2. Membres actifs et bénéficiaires de rentes	32
3. Nature et application du but	34
4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	38
5. Risques actuariels/couverture des risques/degré de couverture	40
6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	44
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	55
8. Demandes de l'autorité de surveillance	58
9. Autres informations relatives à la situation financière	58
10. Événements postérieurs à la date du bilan	58

Rapports	
Rapport de l'organe de révision	59
Rapport de l'organe de l'expert en matière de prévoyance professionnelle	60

Notre thème illustré 2011 – la durabilité

La personne assurée est au centre des préoccupations de la Caisse de pensions Migros. Un développement durable est prioritaire afin que la CPM puisse, aujourd'hui comme demain, fournir les prestations promises. La durabilité en tant que philosophie globale dicte nos actes dans tous les domaines. Nous appliquons sciemment cette philosophie et ménageons les ressources à notre disposition tant au niveau de la politique du personnel que de la gestion de nos placements.



Minergie est le standard de qualité
de nos nouvelles constructions.

Vue d'ensemble des chiffres-clés

	2011	2010	2009	2008
Ensemble des assurés	81 418	81 464	81 491	81 989
■ dont actifs	53 866	54 304	54 590	56 153
■ dont passifs	27 552	27 160	26 901	25 836
Employeurs affiliés	43	43	42	42
Placements en capitaux <i>en millions de CHF</i>	16 802.5	16 858.2	16 270.8	14 715.2
Performance des placements en capitaux %	0.1	4.0	11.0	-12.3
Excédent des produits (+) et des charges <i>(avant modification de la réserve de fluctuation de valeurs)</i> <i>en millions de CHF</i>	309.4	178.3	1 047.7	-2 575.6
Excédent technique (+) ou découvert <i>(capital libre + réserve de fluctuation de valeurs)</i> <i>en millions de CHF</i>	1 107.8	798.4	620.0	-427.7
Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs <i>en millions de CHF</i>	2 757.5	3 228.8	3 146.8	3 052.0
Déficit de la réserve <i>(après prise en compte de la réserve de fluctuation de valeurs requise)</i> <i>en millions de CHF</i>	-1 649.7	-2 430.4	-2 526.8	-3 479.7
Degré de couverture <i>selon l'art. 44 OPP 2</i> %	107.2*	105.1	104.0	97.1
Contributions de l'employeur <i>en millions de CHF</i>	383.4	404.0	417.2	402.8
Cotisations des salariés <i>en millions de CHF</i>	181.5	179.7	181.8	179.0
Prestations réglementaires <i>en millions de CHF</i>	560.9	546.1	566.0	532.2
Revenus assurés en assurance complète <i>en millions de CHF</i>	2 146.5	2 140.0	2 124.9	2 134.1
Frais d'administration pour l'application du règlement <i>en millions de CHF</i>	8.4	8.1	8.0	8.0
Frais d'administration pour l'application du règlement par personne assurée <i>CHF</i>	102.7	99.6	98.2	97.6
Frais d'administration des placements <i>en millions de CHF</i>	15.8	14.6	14.3	13.5**

* Le degré de couverture contient un effet spécial de 4.1 points de pourcentage dû aux réévaluations des provisions techniques et des engagements de prévoyance au 31 décembre 2011. Sans cet effet, le degré de couverture s'élèverait à 103.1 %.

** Jusqu'à l'exercice 2008 compris, les frais de transaction découlant de la gestion de fortune (TTC) figuraient dans les frais d'administration des placements. Depuis 2009, ces frais sont inclus dans le résultat net des placements en capitaux, conformément à la pratique courante.



Nous informons ouvertement
et développons des visions et
objectifs communs.

La direction de la Caisse de pensions Migros

De g. à dr.: Reto Schär, biens immobiliers Suisse; Danilo Follador, assurances; Christoph Ryter, directeur; Sergio Campigotto, directeur adjoint, administration; Adrian Ryser, Asset Management

Chères lectrices, chers lecteurs,

En mars 2011 s'est tenue la première réunion du mandat 2011 à 2014 de la nouvelle assemblée des délégués. Sa tâche initiale consistait à élire les représentants des salariés au conseil de fondation de la CPM. Les représentants des employeurs quant à eux avaient déjà été nommés au préalable par l'administration. Vous avez été informés de la composition des organes par le biais de la publication Prévoyance flash d'avril 2011. Par ailleurs, après une longue et minutieuse préparation et l'implication des divers organes de la Migros, les nouveaux règlements de prévoyance 2012 ont été approuvés. Les assurés actifs concernés ont ensuite été informés des effets de l'adaptation des règlements à l'occasion de manifestations et au moyen de diverses publications. Nous avons également abordé le sujet dans le Prévoyance flash de décembre 2011.

La situation financière relatée dans le présent compte rendu d'exercice tient déjà compte des engagements conformément aux nouveaux règlements de prévoyance, les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont déjà calculés selon les nouvelles prescriptions. Par rapport à l'exercice précédent, ceux-ci prévoient un taux d'intérêt technique plus prudent de 3.25 %. En dépit d'un résultat des placements modeste, le taux de couverture affiche une augmentation modérée à 107.2 % due en premier lieu aux facteurs positifs importants liés à la réévaluation des provisions techniques.

Les marchés des placements ont donné du fil à retordre aux responsables des placements. En 2011, avec un résultat global de 0.1 %, le rendement atteint figurait une nouvelle fois bien en dessous du rendement nécessaire à long terme. L'unique lueur d'espoir a été le résultat des placements immobiliers. Les placements en valeurs nominales également ont enregistré une performance positive, en raison de la baisse répétée des intérêts qui ont atteint, à la fin 2011, un plancher historique. Dans un avenir proche, cette situation laisse présager une évolution difficile. A l'exception du segment des «private equity», les marchés des actions ont tous enregistré une performance négative.

En début d'année, un nouveau logiciel de gestion a été introduit dans le secteur de l'assurance. Avec le recul, on peut affirmer qu'il a fait ses preuves. Dans chaque domaine, il est important qu'une organisation suive l'évolution des conditions cadre; à l'instar de la CPM par exemple avec le nouveau règlement de prévoyance visant à s'adapter au contexte économique et démographique ainsi qu'avec le nouveau logiciel de gestion au pas avec l'évolution technologique. Je suis confiant que nous parviendrons, à l'avenir également, à identifier à temps les adaptations nécessaires et à nous y préparer.

J'aimerais remercier les membres des organes de la direction de leur engagement dans l'exercice de leurs fonctions, les collaborateurs de la CPM de leur vive motivation tout au long de l'année écoulée en faveur des collaborateurs anciens et actuels des entreprises Migros.



Jörg Zulauf
Président du conseil de fondation



Nos collaborateurs participent
activement à l'action «bike to work»,
ils gardent ainsi la forme,
restent performants, s'aèrent l'esprit
et font un geste pour l'environnement.

Rapport annuel



Par une bonne atmosphère de travail, des fruits frais tous les jours et une solide gestion de la santé en entreprise, nous nous engageons activement pour le bien-être de nos collaborateurs. Cette année, nous avons obtenu le label «Friendly Work Space».



1. Rétrospective et prévisions

1.1 Rétrospective 2011

Activité des organes

Les délégués de la CPM se sont réunis le 24 mars 2011, ont approuvé le compte rendu de l'exercice 2010 et ont désigné l'organe de révision ainsi que l'expert en matière de prévoyance professionnelle pour l'exercice sous revue. Un point majeur de l'ordre du jour a été l'adoption du nouveau règlement de prévoyance selon la primauté des prestations ainsi que du règlement de prévoyance pour les enseignants des Ecoles-clubs dans le cadre des valeurs indicatives décidées durant l'exercice précédent. Les deux documents ont été approuvés à une grande majorité et sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2012.

Durant la période sous revue, le conseil de fondation s'est réuni au total trois fois. Un séminaire de perfectionnement supplémentaire s'est tenu le 6 septembre 2011. Les thèmes abordés comprenaient la réforme structurelle dans la prévoyance professionnelle et ses répercussions sur la CPM, les nouvelles bases techniques LPP 2010 avec comparaison des paramètres antérieurs, la présentation de l'analyse actuarielle des rendements et des pertes pour 2010 et une introduction au thème des frais de gestion de la fortune selon l'exemple de l'étude de l'entreprise c-alm qui, sur mandat de l'Office fédéral des assurances sociales, a effectué une analyse globale des caisses de pensions.

Les principaux sujets préparés par la direction et les comités et traités par l'assemblée des délégués et le conseil de fondation en cours d'exercice peuvent être résumés comme suit:

Nouvelles conventions d'affiliation

migrolino SA

migrolino SA a adopté la Convention collective de travail nationale (CCT) de la Migros. Pour la prévoyance professionnelle, celle-ci prévoit en principe la CPM comme institution de prévoyance. L'affiliation s'est faite en deux étapes. Pour les passages d'autres entreprises Migros et les nouvelles entrées, l'affiliation à la CPM était effective au 1^{er} juillet 2011. Concernant les collaborateurs de migrolino SA assurés auprès de l'institution de prévoyance PKG, le passage à la CPM a eu lieu uniquement après dissolution du contrat d'affiliation correspondant au 1^{er} octobre 2011.

m-way sa

m-way sa, une filiale de la Fédération des coopératives Migros, a été, en tant qu'employeur avec sa propre convention, affiliée à la CPM au 1^{er} juillet 2011. Avant cette date, les collaborateurs de m-way sa étaient employés par Migrol AG et assurés par celle-ci à la CPM.

Résiliation des conventions d'affiliation

Betriebsgesellschaft Zentrum Glatt AG

Au 1^{er} janvier 2011, tous les rapports de travail de Betriebsgesellschaft Zentrum Glatt AG ont été transférés à l'Exploitation immobilière SA, également affiliée à la CPM. La convention d'affiliation a donc été dissoute en conséquence à cette date, et la réserve de contributions de l'employeur a été virée sur le compte de l'entreprise repreneuse.

Limmatdruck SA / liquidation partielle

Limmatdruck SA a été cédée à RLC Packaging Group au 1^{er} juillet 2011. Par cette vente, quelque 130 collaborateurs de la partie médias de Limmatdruck ont été affiliés, à la même date, à la Fédération des coopératives Migros. D'autre part, le 30 septembre 2011 environ 190 assurés actifs du secteur des emballages de Limmatdruck SA ont adhéré à la Personalstiftung der Zeiler AG. Comme plus de 100 assurés étaient concernés, cette situation a entraîné une liquidation partielle et, outre le droit aux prestations individuelles de libre passage, un droit collectif proportionnel à des provisions et des réserves de fluctuation de la CPM. Comme la dissolution de la convention d'affiliation entre Limmatdruck SA et la CPM est survenue dans les neuf mois qui ont suivi la dernière clôture d'exercice, les fonds à transmettre ont dû être calculés sur la base de la clôture annuelle 2010 ou d'une mise à jour. Le transfert des fonds a atteint CHF 38.4 millions et se composait de droits individuels et collectifs à hauteur de respectivement CHF 25.0 millions et CHF 13.4 millions.



Grâce à notre e-mobile, nos déplacements professionnels
sont respectueux de l'environnement.

Nouveaux règlements

Règlement de liquidation partielle

Les nouvelles prescriptions de l'autorité de surveillance de Zurich en matière de liquidation partielle sont entrées en vigueur le 1^{er} juin 2009. Selon ces prescriptions, les institutions de prévoyance sont tenues de donner aux assurés concernés, qui passent ensemble dans une nouvelle institution, leur part des réserves de fluctuation disponibles également lorsque la prestation de sortie est transmise exclusivement sous forme de liquidités. Par cette révision, la décision du Tribunal fédéral du 9 juin 2005 a été corrigée. Comme aucun délai de transition n'avait été fixé, ces prescriptions étaient valables à partir du 1^{er} juin 2009 et ont déjà été appliquées en conséquence par la CPM. Avec la révision du règlement de liquidation partielle, la procédure sur ce point a été expressément intégrée dans le document conformément aux prescriptions des autorités de surveillance de Zurich.

Règlement relatif à la constitution de provisions et de réserves de fluctuation

Le nouveau règlement relatif à la constitution de provisions et de réserves de fluctuations a été approuvé lors de la réunion du conseil de fondation du 6 septembre 2011. En raison des at- tentes différentes en matière d'évolution des intérêts, de l'infla- tion et des risques, les différents facteurs de calcul ont été ré- évalués. Les paramètres adaptés résultent en un besoin réduit en provisions d'où en une légère hausse du taux de couverture.

D'une part, le passage souhaité des tables périodiques aux tables générationnelles, qui permettent un calcul plus réaliste de l'aug- mentation de l'espérance de vie et peuvent donc apparaître au passif du bilan, a entraîné une hausse des provisions. L'abaisse- ment du taux d'intérêt technique à 3.25 % s'est également traduit par un besoin de provisions plus élevé. Avec cette adaptation, les rendements prévus à long terme dans la partie active ont été pris en compte. D'autre part, le risque d'évolution variable des sinistres en cas d'invalidité et de décès des assurés actifs et le besoin en provisions qui s'ensuit ont diminué. L'assurance com- plémentaire des augmentations de salaires et la couverture des risques d'inflation sur les rentes ont été, avec des répercussions correspondantes sur les provisions, évaluées à la baisse. A la clô- ture, il en a résulté une légère réduction des provisions.

La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs calculée selon une approche économico-financière a passée de 20.5 % du capital technique nécessaire à l'exercice précédent à 18.0 % actuellement.

Activités de la direction

Mutations au sein des cadres

Les collaborateurs suivants comptent désormais parmi les cadres:

- Susanne Bernardi, responsable gestion des débiteurs, au 15 septembre 2011
- Marcel Beutler, responsable bureau biens immobiliers Suisse, au 1^{er} octobre 2011

Daniel Oechsli, responsable organisation et informatique, s'est retiré le 31 mars 2011 et Paul Zöbeli, responsable administration/ coordination construction, a pris sa retraite le 30 avril 2011.

Séances d'information/séminaires de préparation à la retraite

Dans le cadre de la révision des règlements de prévoyance 2012, outre les informations communiquées via la publication de la CPM Prévoyance-*flash*, les assurés ont été directement informés des nouveautés au cours de nombreuses séances. Ces séances s'adressaient principalement aux assurés pouvant profiter des dispositions transitoires. Par ailleurs, nos spécialistes ont tenu au total 17 séminaires de préparation à la retraite consacrés avant tout aux questions liées à la révision du règlement.

Nouvelle application pour les assurances

Le remplacement du logiciel de gestion interne par le produit standard PK/S a eu lieu comme planifié et conformément au bud- get le 31 mars 2011 avec le lancement de la phase d'exploitation. A partir d'avril 2011, des améliorations ont été apportées au sys- tème et des formations destinées aux collaborateurs ont été dis- pensées par des prestataires externes et par le département infor- matique et organisation de la CPM. Le nouveau logiciel contribue à minimiser les risques dans les processus et à assurer une ex- ploitation économique de haut niveau.

Projet «Performance Facility Management»

L'administration et la conciergerie (facility management) des biens immobiliers Suisse sont en majeure partie directement gé- rées par les collaborateurs de la CPM. Font partie du facility ma- nagement les concierges à temps complet et partiel ainsi que les préposés au nettoyage des cages d'escalier. Le projet «Perfor- mance Facility Management» a pour objectif de réduire les coûts du secteur conciergerie. Durant l'exercice sous revue, une nou- velle étape liée à l'application des prescriptions et des mesures a été lancée au niveau des différents immeubles. La conclusion du projet est prévue à la fin 2014.



Par un développement du personnel ciblé,
nous soutenons nos collaborateurs.

Biens immobiliers Suisse; projet d'externalisation des frais annexes du contrat de bail

La CPM fait partie des rares bailleurs qui intégraient les frais annexes dans le loyer brut, en plus des frais de chauffage et d'eau chaude. Le projet lancé début avril 2011 a pour but d'externaliser les frais annexes du contrat de bail et, à l'avenir, de les facturer séparément au locataire. Ainsi, le décompte des prestations devient plus transparent et plus clair pour le locataire d'une part et, d'autre part, la CPM applique le standard général et reconnu dans la branche. Le projet crée en parallèle une plus grande transparence des coûts au niveau des immeubles, une condition incontournable pour une comparaison des rendements et des coûts entre entreprises. L'optimisation des loyers et une meilleure identification des potentiels de loyers sont d'autres objectifs liés à cette externalisation. Le projet prévu jusqu'à la fin septembre 2012 est réalisé avec des collaborateurs internes et géré par le département d'organisation.

Gestion de la santé en entreprise

Le 4 octobre 2011, la CPM et douze autres entreprises ont obtenu le label «Friendly Work Space» attribué par Promotion Santé Suisse à l'occasion d'une remise des prix organisée au centre Paul Klee à Berne. Pour la CPM, la gestion de la santé en entreprise est un instrument important qui occupe une place à part entière dans la charte. Une gestion de la santé en entreprise bien structurée motive les collaborateurs, crée un climat de travail positif, augmente la performance et produit donc une valeur ajoutée pour l'entreprise. Par des contributions aux abonnements de fitness, la mise à disposition de vélos électriques pour l'action «bike to work» de juin, la distribution quotidienne de fruits ainsi que d'autres activités, nous entendons soutenir durablement le bien-être de nos collaborateurs.

1.2 Perspectives 2012

Règlements de prévoyance 2012

En vertu des décisions de l'assemblée des délégués, durant l'exercice sous revue, le règlement de prévoyance de la CPM et le règlement de prévoyance pour les enseignants des Ecoles-clubs et des centres de sport et de loisirs de la communauté-M ont été adaptés, puis envoyés en décembre 2011 à tous les assurés actifs en même temps que la brochure «La prévoyance en un coup d'œil».

Les principaux points des nouvelles dispositions en vigueur dès 2012:

- augmentation de l'âge ordinaire de la retraite à 64 ans
- réduction modérée de l'objectif de prestations à 70.2% du revenu assuré
- hausse des taux de réduction pour les calculs des rentes en cas de retraite anticipée
- introduction de l'achat facultatif de prestations supplémentaires possible en tout temps
- flexibilité accrue au niveau des formes de prestations (introduction de la retraite partielle, libre choix du rapport de versement de capital et/ou rente en cas de retraite)
- règlement de prévoyance séparé selon la primauté des cotisations pour les enseignants
- maintien du niveau de cotisations supérieur à la moyenne et de la répartition avantageuse (2/3 à la charge de l'employeur)

Les mesures adoptées constituent un pas supplémentaire en vue de garantir la stabilité financière de la CPM. L'espérance de vie toujours croissante ainsi que le faible niveau des taux d'intérêts additionnés au fléchissement général des perspectives de rendements sur les marchés des capitaux ont rendu ces changements indispensables. Aussi bien dans la comparaison entre caisses qu'au niveau national, l'étendue des prestations reste supérieure à la moyenne.

Adaptations des rentes au 1^{er} janvier 2012

Chaque année, le conseil de fondation décide si et dans quelle mesure les rentes doivent être augmentées, sous observation des prescriptions légales minimales. Le 23 novembre 2011, en raison de la situation actuelle des réserves, une augmentation générale des rentes de retraite et de toutes les autres rentes n'a pas été possible. Le Conseil fédéral n'ayant pas prévu de hausse des rentes minimales LPP en cours, cette catégorie n'a pas non plus été augmentée.



Nous prôtons une utilisation parcimonieuse des ressources
en promouvant les énergies renouvelables.

2. Placements

Les marchés financiers en 2011

Sur l'ensemble de l'année, les facteurs suivants ont influé sur les marchés:

- Les marchés des placements ont une nouvelle fois subi l'impact négatif de la crise de la dette européenne. De plus, l'attention mondiale était fixée sur les événements du Proche-Orient ainsi que sur le séisme au Japon suivi de l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima. A partir du deuxième trimestre, la crise de la dette européenne s'est amplifiée avec la menace de la faillite grecque et les problèmes financiers croissants des quatre autres Etats européens PIIGS: le Portugal, l'Italie, l'Irlande et l'Espagne. Au cours de plusieurs séances de crise, des mesures ont été adoptées en vue de stabiliser la zone euro, comme l'élaboration d'autres plans de sauvetage ou l'extension du plan de sauvetage de l'euro. La problématique de l'endettement continue à peser sur les marchés financiers. Le chômage élevé, les prévisions de bénéfice à la baisse, les moyens de production plus faibles des entreprises et le moral des acheteurs et consommateurs ont également accablé les marchés. Les investisseurs se sont départis de plus en plus des placements à risque pour privilégier les obligations d'Etat de haute qualité.
- Le prix du pétrole brut a poursuivi son ascension pour s'inscrire à USD 107.4 le baril, soit environ 12.9 % de plus qu'en début d'année. En revanche, les métaux industriels et les biens énergétiques avant tout ont souffert du contexte économique toujours plus difficile. Les produits agricoles également ont enregistré une évolution inférieure à la moyenne. La crise de la dette a été bénéfique aux métaux précieux, et l'or a atteint de nouvelles valeurs record.
- Les marchés des monnaies sont restés volatiles et ont influencé en conséquence les résultats des placements des investisseurs en francs suisses. L'USD a fluctué du haut de ses 0.97 à un plancher de 0.72 pour finalement clôturer l'année sur une appréciation de 0.3 % par rapport au CHF. L'EUR a fortement souffert de l'aggravation de la crise financière et a entre-temps chuté pour atteindre la parité avec le CHF, si bien que la Banque nationale suisse s'est vue forcée d'introduire, au début septembre, une limite de stabilisation de cours de CHF 1.20. Il en a résulté une dépréciation de l'EUR face au CHF de -2.9 %. Avec 0.4 %, la GBP ne s'est dévalorisée que de peu. Les monnaies asiatiques et pacifiques ont enregistré une évolution majoritairement positive, le JPY a poursuivi sa progression de l'année précédente pour s'apprécier de 5.8 %.
- Les marchés des actions ont fortement souffert de la crise de la dette européenne. Le marché suisse des actions a enregistré un rendement annuel de -7.7 % (SPI global). Les entreprises à petite et à moyenne capitalisation se sont dévalorisées plus que de coutume par rapport aux entreprises à grande capitalisation. Les marchés mondiaux des actions ont également dégagé des résultats peu réjouissants. La région Europe a affiché un résultat fortement négatif avec -10.9 % tout comme le Japon (-13.9 %), la région Pacifique (-12.4 %) et les marchés émergents (-17.9 %). Seul le marché américain des actions a clôturé de manière légèrement positive (0.3 %).
- En vue de soutenir la situation économique fragile, les taux d'intérêt directeurs ont été maintenus à un niveau historiquement bas dans les régions principales. La Banque nationale suisse a réduit la limite supérieure de 0.5 %, ce qui se traduit par une fourchette de taux d'intérêt comprise entre 0.0 % et 0.25 %. La Banque centrale américaine (FED) a maintenu les taux d'intérêt des fed funds à 0.0 %-0.25 % et la Banque centrale européenne un taux directeur de 1.0 %. En raison de la chute persistante des intérêts, les valeurs nominales ont dégagé des résultats réjouissants à partir d'une durée de deux ans. Les obligations en CHF ont généré un rendement annuel de 4.8 % (SBI AAA-BBB). L'évolution majoritairement négative des monnaies a pesé sur les rendements des obligations en monnaies étrangères, faisant que la couverture du risque de change s'est révélée positive. Les plus fortes augmentations de risque de crédit se sont spécialement répercutées sur les obligations d'entreprise et les emprunts à intérêts élevés.



Nous allons de l'avant en tant qu'équipe bien rodée.



Performance de la fortune

En 2011, l'ensemble des placements en capitaux a généré un rendement légèrement positif de 0.1 % (exercice précédent 4.0 %). La stratégie de placement basée sur le concept actuel de placement a produit une performance du benchmark de 2.2 % (3.4 %). Par conséquent, au cours de l'exercice sous revue, la CPM a atteint un rendement plus faible de 2.1 points de pourcentage (exercice précédent rendement supérieur de 0.6 point), qui découle d'un effet négatif de la sélection (gestion des différentes catégories de placement) de 1.6 point de pourcentage et d'un effet tactique négatif (surpondération et sous-pondération des différentes catégories de placement) de 0.5 point de pourcentage.

L'effet négatif de la sélection s'explique surtout par l'introduction à la moitié de l'année de la couverture du risque de change pour les actions Etranger. Les catégories obligations CHF, placements satellites en obligations et actions Suisse ont enregistré d'autres effets négatifs. L'effet tactique négatif était principalement dû à la surpondération des actions ainsi qu'à la sous-pondération des obligations Suisse en CHF et des placements satellites en biens immobiliers. Avec 4.1 %, le risque de la fortune globale se situait légèrement au-dessus de celui du benchmark de 3.9 % (exercice précédent 0.5 point de pourcentage en dessous de celui du benchmark de 4.1 %).

Le tableau ci-après indique la performance de chaque catégorie de placement (comparaison sur une et deux années). La classification représente la stratégie de placement en vigueur. La performance a été mesurée selon la méthode de la pondération temporelle. Les afflux et écoulements de capitaux n'ont pas été pris en compte dans la mesure de la performance, car ces mouvements sont gérés par la CPM et non par le gestionnaire de fortune.

Performance des catégories de placement

	2011		2010	
	CPM %	Benchmark %	CPM %	Benchmark %
Liquidités/prêts/hypothèques	2.8	0.2	2.0	0.2
Obligations Suisse en CHF	5.0	6.9	3.7	3.6
Obligations Etranger en CHF	2.2	2.7	4.3	3.7
Obligations en monnaies étrangères garanties	5.3	5.1	3.8	2.2
Placements satellites en obligations	2.2	4.9	9.0	4.2
Actions Suisse	-8.9	-7.7	5.9	2.9
Actions Etranger	-13.8	-5.2	-0.1	0.8
Placements satellites en actions	-2.7	-5.2	8.3	0.8
Biens immobiliers Suisse	7.7	6.9	5.6	4.9
Placements satellites en biens immobiliers	6.8	6.9	4.3	4.9
Fortune globale	0.1	2.2	4.0	3.4

Evolution des différentes catégories de placement

Placements en valeurs nominales

Liquidités/prêts/hypothèques

Les liquidités sont gérées au moyen de placements dans des comptes courants et de prêts à court terme avec des durées inférieures à une année. En ce qui concerne les prêts, comme à l'exercice précédent, aucun nouveau placement n'a été effectué. La durée des prêts a baissé en conséquence de 0.8 pour s'inscrire à 4.0 années. Au cours de la période sous revue, l'effectif des hypothèques a une nouvelle fois accusé un net recul dû au fait que les affaires nouvelles ont été supprimées et que les hypothèques fixes arrivées à échéance n'ont plus été renouvelées. Durant cet exercice, un rendement de 2.8 % (exercice précédent 2.0 %) a été atteint avec tout le groupe des placements.

Obligations en CHF

Comme à l'exercice précédent, les obligations en CHF ont profité de la nouvelle baisse d'intérêts pour durées moyennes et plus longues. Par exemple, le taux de référence pour les emprunts d'Etat à dix ans a chuté en cours d'exercice de 1.7 % en début d'année à un nouveau plancher historique de 0.7 %.

Les obligations suisses ont généré un rendement de 5.0 % (benchmark 6.9 %) avec une durée comparativement faible. Le portefeuille a par conséquent réagi moins sensiblement face aux hausses d'intérêts au début 2011, mais a moins profité des baisses d'intérêts en cours d'année. En outre, la surpondération des emprunts d'entreprise au détriment des emprunts d'Etat a eu des répercussions négatives sur les classes de rating plus basses consécutivement à la hausse des spreads de crédit.

En cours d'année, le portefeuille des débiteurs étrangers a réalisé un rendement de 2.2 %, soit de 0.5 point de pourcentage inférieur aux prescriptions stratégiques. Le rendement plus bas s'explique, d'une part, par la sélection négative des titres et, d'autre part, par la durée plus faible.

Obligations en monnaies étrangères garanties

La catégorie des obligations en monnaies étrangères avec couverture contre les risques de change comporte des obligations libellées en EUR, USD et GBP. Au cours de l'exercice sous revue, celles-ci ont une nouvelle fois profité du recul des intérêts. Par comparaison avec les prescriptions stratégiques, un rendement supplémentaire de 0.2 point de pourcentage a été atteint pour une performance de 5.3 %. Ce résultat s'explique principalement par la surpondération des emprunts libellés en USD et en GBP ainsi que par la sous-pondération des emprunts des Etats PIIGS pour les obligations en EUR. Ces effets positifs ont supplanté les effets négatifs dans les monnaies USD et GBP qui ont résulté du choix négatif des titres et de la faible durée.

Placements satellites en obligations

La catégorie des placements satellites en obligations avec couverture contre les risques de change englobe des emprunts d'entreprise (investment grade), des obligations high yield, des emprunts d'Etat indexés sur l'inflation ainsi que des emprunts hybrides et convertibles. Ces stratégies, caractérisées par quatre thèmes, ont été étendues durant l'exercice sous revue. Ainsi par exemple, dans le cadre des emprunts d'entreprise un mandat supplémentaire focalisé sur l'Europe a été confié. Au total, un rendement de 2.2 % a été réalisé. Le rendement plus faible par rapport aux prescriptions stratégiques de 4.9 % s'explique, d'une part, par la sous-pondération des catégories de rating élevées et par la surpondération des emprunts hybrides et convertibles qui ont souffert du fléchissement des marchés des actions, en particulier dans le secteur financier, ainsi que de l'augmentation des spreads de crédit.

Placements en actions

Actions Suisse

Après le répit qui s'est maintenu en début d'année, le marché suisse des actions a subi l'influence négative de la crise de la dette européenne au second semestre. En particulier les entreprises à faible capitalisation, lesdites small & mid caps, ont davantage pâti du contexte économique difficile que les valeurs à haute capitalisation et ont perdu quasiment un cinquième de leur valeur. Le benchmark a été manqué de 1.2 point de pourcentage. Contrairement à l'exercice précédent, la surpondération des small & mid caps a surtout eu des répercussions négatives sur les valeurs à haute capitalisation. Par ailleurs, la sélection négative des titres des mid caps, en particulier dans les secteurs chimie, produits industriels et prestations, santé et commerce de détail, n'a pas pu être compensée par l'effet positif de la sélection des small et large caps.

Actions Etranger

La majeure partie des six régions a été fortement touchée par la crise de la dette européenne. Seul le marché américain des actions a dégagé un rendement positif. Tous les autres marchés ont subi d'âpres pertes. Les marchés émergents n'ont donc pas continué sur la lancée des deux dernières années avec une évolution supérieure à la moyenne et ont enregistré leur rendement le plus bas. Le rendement du benchmark stratégique a été manqué de 8.6 points de pourcentage, ce qui s'explique principalement par l'introduction en milieu d'année de la couverture du risque de change partielle (-5.5 points de pourcentage). En outre, face au benchmark stratégique, la sous-pondération de la région USA en faveur de l'Europe et du Japon s'est avérée nettement négative (-3.5 points de pourcentage). La sélection fondamentalement positive des titres n'est pas parvenue à compenser ces deux effets négatifs (+0.4 point de pourcentage).

Placements satellites en actions

La catégorie des placements satellites en actions vient compléter les placements de base dans le but d'améliorer le rendement et la diversification et englobe les sous-catégories des actions small & mid caps, private equity, absolute return et commodities. Ces stratégies, caractérisées par quatre thèmes, ont généré au total un rendement de -2.7 %, qui a dépassé le benchmark stratégique de 2.5 points de pourcentage. L'écart par rapport à la stratégie est principalement dû au résultat nettement positif des private equities. Bien que les catégories absolute return et commodities aient souffert des événements sur les marchés des actions et de la situation économique tendue, un résultat des placements légèrement positif a quand même été atteint. Les actions small & mid caps ont été étendues en cours d'exercice, et des mandats externes concentrés sur les USA ont été confiés. A la moitié de l'année, une couverture du risque de change a été introduite dans le cadre de cette stratégie, mais elle a eu des répercussions négatives sur le résultat.

Le juste équilibre entre vie professionnelle et vie privée
constitue la base d'une activité durable.



Placements dans des biens immobiliers

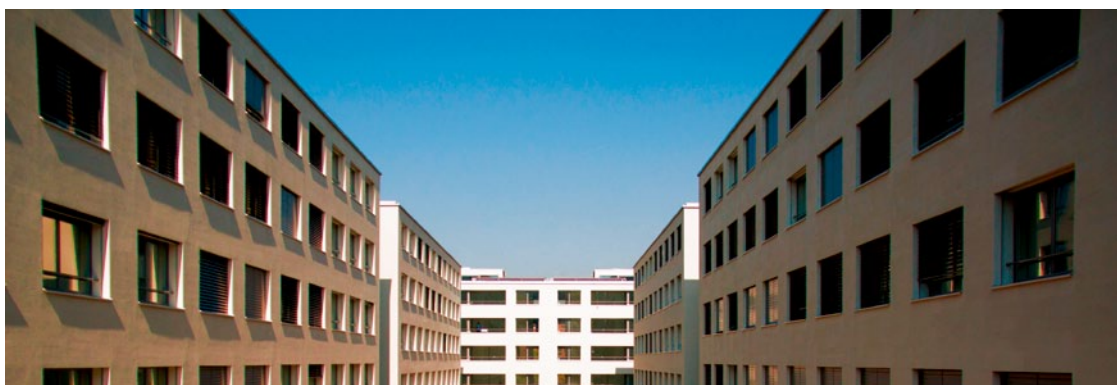
Biens immobiliers Suisse

L'exercice 2011 a été caractérisé par une forte demande en placements immobiliers du côté des investisseurs institutionnels. Durant les cinq dernières années, le rendement brut des projets de nouvelles constructions bien situées a chuté de 6 % à une valeur entre-temps inférieure à 5 %. De plus, la forte demande fait que les investisseurs doivent être prêts à s'engager plus tôt dans le développement de projets. Les immeubles en bien propre ne sont offerts que dans des cas isolés. Cette situation ne devrait se détendre qu'avec une augmentation durable des intérêts. Durant l'exercice sous revue, pour une offre de biens immobiliers de quelque CHF 4.5 milliards, des projets de nouvelles constructions à hauteur d'environ CHF 169 millions ont été acquis. Il s'agit de terrains bien situés essentiellement destinés à la construction de logements. Aucun désinvestissement n'a été effectué, à l'exception de petits arrondissements de portefeuille. Durant l'exercice écoulé, le nombre de logements est passé de 11845 à 12117 unités. La demande, toujours aussi forte, en logements petits et moyens bien situés est due à la croissance démographique provenant de l'immigration. Pour les plus grands appartements (> 4.5 pièces), la demande est plus faible, les logements en propriété étant privilégiés en raison des intérêts bas. Le secteur des locaux commerciaux compte beaucoup de nouvelles constructions. Les grandes entreprises concentrent leurs sites et construisent. Les bâtiments plus anciens qui ne répondent plus aux exigences actuelles de confort font l'objet d'une pression sur les prix. Les surfaces de bureaux et commerciales de la CPM ont totalisé 345 403 m² (exercice précédent 354 786 m²). Le pourcentage de locaux vides est resté faible. Le rendement global du portefeuille s'est inscrit à 7.7 %. Il englobe un rendement net du cash-flow de 4.9 % et un effet de réévaluation de 2.8 %. Par rapport au benchmark, le résultat est supérieur de 0.8 point de pourcentage.

Placements satellites en biens immobiliers

Les placements satellites dans des biens immobiliers comprennent les sous-catégories des biens immobiliers Suisse indirects et des biens immobiliers Etranger. Toutes deux font principalement l'objet de placements collectifs. L'extension du portefeuille s'est poursuivie durant l'exercice sous revue. Les nouveaux placements en Suisse ont été effectués, à parts égales, dans des fondations de placement de biens immobiliers et dans des sociétés de participation. En ce qui concerne les placements à l'étranger, les trois segments core, opportuniste et value added ont été renforcés essentiellement dans les régions Asie/Pacifique et Europe. Alors que les placements dans des core visent des rendements constants et récurrents, les placements opportunistes et value added mettent l'accent sur le gain en capital. Le rendement des deux catégories regroupées a atteint 6.8 % et ne s'est situé, avec -0.1 point de pourcentage, que légèrement en dessous de l'objectif stratégique. Les biens immobiliers suisses ont enregistré une évolution positive avec un rendement de 5.0 %, bien que les nouveaux investissements dans des fondations de placement aient pesé sur le résultat. Pour ce qui est des biens immobiliers étrangers, les trois segments principaux en monnaie locale et en CHF ont enregistré une progression positive de 7.1 %, avec la meilleure performance pour les placements opportunistes.

Notre stratégie de placement durable est la garantie
d'un rendement suffisant à long terme.



Lotissement Bachmannweg, Zurich-Affoltern

Comptes annuels



Bilan

Bilan au 31 décembre

	<i>Renvoi à l'annexe n° *</i>	2011 en millions de CHF	2010 en millions de CHF
ACTIF	6.4	16 907.8	16 944.5
Placements		16 905.3	16 942.1
Actifs opérationnels		102.8	83.9
■ Caisse, avoirs à la poste, avoirs bancaires		6.5	9.1
■ Créances		96.3	74.8
<i>dont auprès de l'employeur</i>	<i>6.8.1</i>	<i>86.0</i>	<i>65.4</i>
Placements en capitaux		16 802.5	16 858.2
■ Liquidités/prêts/hypothèques		1 196.1	1 402.2
<i>dont auprès de l'employeur</i>	<i>6.8.1</i>	<i>119.2</i>	<i>190.9</i>
■ Obligations		5 545.7	5 798.1
<i>dont auprès de l'employeur</i>	<i>6.8.1</i>	<i>8.7</i>	<i>43.6</i>
■ Actions		5 053.4	5 086.9
■ Biens immobiliers		5 007.3	4 571.0
<i>dont auprès de l'employeur</i>	<i>6.8.1</i>	<i>12.9</i>	<i>12.0</i>
Compte de régularisation actif		2.5	2.4
PASSIF		16 907.8	16 944.5
Dettes		22.3	12.3
■ Prestations de libre passage et rentes		13.9	3.2
■ Autres dettes	<i>7.1</i>	8.4	9.1
Compte de régularisation passif		1.6	1.8
Réserve de contributions de l'employeur	<i>6.8.2</i>	330.8	271.7
Provisions non techniques	<i>7.2</i>	126.0	110.1
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		15 319.3	15 750.2
■ Capital de prévoyance assurés actifs	<i>5.2</i>	6 157.0	5 272.1
■ Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	<i>5.4</i>	6 936.3	6 201.5
■ Provisions techniques	<i>5.5</i>	2 226.0	4 276.7
■ Arrondi		0.0	-0.1
Réserve de fluctuation de valeurs	<i>6.3</i>	1 107.8	798.4
Fonds libres	<i>7.3</i>	0.0	0.0
■ Situation en début de période		0.0	0.0
■ Excédent du revenu (+) / des charges		0.0	0.0

* Les numéros de renvoi se rapportent aux explications correspondantes en annexe aux comptes annuels.

Compte d'exploitation

Compte d'exploitation

	Renvoi à l'annexe n° *	2011 en millions de CHF	2010 en millions de CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres	3.2	638.7	607.4
■ Cotisations des salariés		181.5	179.7
■ Cotisations de l'employeur	3.3.2	357.5	389.1
■ Primes uniques et rachats	3.3.2	15.3	11.1
■ Apports dans la réserve de contributions de l'employeur	6.8.2	84.4	27.5
Prestations d'entrée		126.4	103.1
■ Apports de libre passage		114.2	89.6
■ Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		12.2	13.5
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		765.1	710.5
Prestations réglementaires	3.1 + 3.3.3	-560.9	-546.1
■ Rentes de vieillesse		-385.5	-378.4
■ Rentes de survivants		-58.5	-56.5
■ Rentes d'invalidité		-43.7	-45.4
■ Autres prestations réglementaires		-36.1	-43.5
■ Prestations en capital à la retraite		-36.9	-21.1
■ Prestations en capital en cas de décès et en cas d'invalidité		-0.3	-1.1
■ Arrondi		0.1	-0.1
Prestations de sortie	7.4	-260.9	-212.6
■ Prestations de libre passage en cas de sortie		-230.6	-175.7
■ Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		-30.3	-36.9
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-821.8	-758.7
Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions		372.5	-412.9
■ Constitution (-) / dissolution de capitaux de prévoyance assurés actifs	5.2	-875.4	-295.0
■ Dissolution (+) / constitution de capitaux de prévoyance bénéficiaires de rentes	5.4	-734.8	61.8
■ Constitution de provisions techniques	5.5	2 050.6	-164.7
■ Rémunération du capital d'épargne	5.2.2 + 5.2.3	-9.4	-2.3
■ Constitution de la réserve de contributions de l'employeur	6.8.2	-58.5	-12.7
Charges d'assurance		-3.1	-3.0
■ Cotisation au fonds de garantie		-3.1	-3.0
Résultat net de l'activité d'assurance		312.7	-464.1
Résultat net de l'activité des placements		21.0	651.4
■ Résultat net Actifs opérationnels	6.7.1	1.9	1.0
Liquidités/prêts/hypothèques	6.7.2	32.7	28.5
Obligations	6.7.3	206.5	236.0
Actions	6.7.4	-563.9	149.3
Biens immobiliers	6.7.5	361.5	251.9
■ Charges d'intérêts	6.7.6	-2.0	-0.7
■ Frais d'administration des placements	6.7.7	-15.8	-14.6
■ Arrondi		0.1	0.0
Constitution de provisions non techniques	7.2	-15.9	-0.9
Frais d'administration	7.5	-8.4	-8.1
Excédent du revenu avant modification de la réserve de fluctuation de valeurs	7.6	309.4	178.3
Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	6.3 + 7.7	-309.4	-178.3
Excédent du revenu (+) / des charges		0.0	0.0

* Les numéros de renvoi se rapportent aux explications correspondantes en annexe aux comptes annuels.

Annexe aux comptes annuels

1. Principes et organisation

1.1 Indications générales

Forme juridique et objet	La Caisse de pensions Migros (CPM) est une fondation au sens des art. 80 suiv. CC, art. 331 CO et art. 48 al. 2 LPP. Elle a pour objet la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'application afin de prémunir les salariés du groupe Migros ainsi que les membres de leur famille et survivants contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès. Le plan de prévoyance est fondé sur la primauté des prestations. En tant qu'institution de prévoyance entièrement autonome, elle assume elle-même les risques de la retraite, de l'invalidité et du décès. Elle verse des prestations obligatoires et surobligatoires.	
Inscription à la LPP et au fonds de garantie	La CPM est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle auprès des autorités de surveillance du canton de Zurich et auprès du fonds de garantie sous ZH 365.	
Acte de fondation et règlements	Acte de fondation approuvé par les autorités de surveillance le 11.6.2010 Règlement pour l'élection des délégués des salariés et des salariés membres du conseil de fondation, valable depuis le 1.1.2008 Règlement pour la nomination des représentants des employeurs à la Caisse de pensions Migros, valable depuis le 26.10.2007 Règlement relatif à la nomination des délégués des bénéficiaires de rentes, valable depuis le 1.1.2008 Règlement sur le respect des prescriptions de la LPP en matière de loyauté et d'intégrité, valable depuis le 1.12.2010 Règlement de prévoyance de la CPM et ordonnance correspondante, valables depuis le 1.1.2008 Plan de prévoyance pour les enseignantes et enseignants des Ecoles-clubs et des centres de sport et de loisirs de la communauté-M, valable depuis le 1.1.2008 Règlement d'organisation, valable depuis le 1.1.2010 Règlement de placement, valable depuis le 1.9.2010 et révisé le 23.11.2011 Ordonnance sur le règlement de placement, valable depuis le 1.1.2011 et révisée le 17.11.2011 Règlement relatif à la constitution de provisions et de réserves de fluctuation du 6.9.2011 Règlement de liquidation partielle approuvé par l'autorité de surveillance le 14.12.2011, entré en vigueur le 23.1.2012	
Organe de révision	PricewaterhouseCoopers SA, 8050 Zurich Claudio Notter (réviseur responsable)	
Experts en matière de prévoyance professionnelle	AON Hewitt (Switzerland) SA, 2000 Neuchâtel Pascal Renaud (experts dipl. féd. en assurances de pensions)	
Autorité de surveillance	Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Zurich, 8090 Zurich	
Direction	Christoph Rytter Sergio Campigotto Danilo Follador Adrian Ryser Reto Schär	Directeur Directeur adjoint, Responsable Administration Responsable Assurance Responsable Asset Management Responsable Immobiliers Suisse
Coordination entre les organes de la caisse	Brigitte Sandhofer	
Direction	Caisse de pensions Migros Bachmattstrasse 59, 8048 Zurich Tél. 044 436 81 11 www.mpk.ch infobox@mpk.ch	

Comptes annuels

Organes Mandat 2011 à 2014

Assemblée des délégués	100 membres, dont 57 représentants des salariés, 33 représentants des employeurs et 10 représentants des bénéficiaires de rentes. La composition de l'assemblée des délégués est indiquée sur la liste séparée des deux pages suivantes.	
Conseil de fondation	21 membres, dont 11 représentants des salariés	
Représentants des employeurs	Jörg Zulauf	Président, signature collective, Migros-Genossenschafts-Bund
	Pierpaolo Born Hans-Rudolf Castell Gisèle Girgis-Musy Felix Hofstetter Dr Harald Nedwed Gilles Oberson Philipp Sigrist Ernst Weber Beat Zahnd	Società Cooperativa Migros Ticino Migros-Genossenschafts-Bund Migros-Genossenschafts-Bund Genossenschaft Migros Ostschweiz Migros Bank Mifroma SA Jowa AG Genossenschaft Migros Luzern Genossenschaft Migros Aare
Représentants des salariés	Adrian Marbet	Vice-président, signature collective, Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG
	Urs Bender Michael Buckingham Gilbert Dutoit (depuis le 24.3.2011) Marcel Gähwiler Marie Gonzalez Jürg Hochuli Vanda Jornod Peter Meyer Eveline Putre (depuis le 24.3.2011) Ursula Schwander (jusqu'au 24.3.2011) Monika Widmer	Signature collective, Genossenschaft Migros Zürich Genossenschaft Migros Ostschweiz Société Coopérative Migros Vaud Micarna SA Estavayer Lait SA Chocolat Frey AG Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg Genossenschaft Migros Aare Migrol AG Micarna SA Delica AG
Comités	Comité des placements (composition voir annexe chiffre 6.1) Comité de prévoyance (composition voir annexe chiffre 3.3)	

Assemblée des délégués Mandat 2011 à 2014

Représentants des salariés au 31 décembre 2011

1	Allemann Heinz	Midor AG
2	Amrein Rudolf	Mibelle AG
3	Arn Priska	Genossenschaft Migros Aare
4	Arnet Ruth	MTCH AG
5	Balsiger Andreas	Genossenschaft Migros Luzern
6	Baur Anneliese	Chocolat Frey AG
7	Beney Robert Frédéric	Aproz Sources Minérales SA
8	Berek Michael	Jowa AG
9	Bortolan René	Genossenschaft Migros Luzern
10	Bucher André	Genossenschaft Migros Zürich
11	Clerici Regula	Genossenschaft Migros Ostschweiz
12	Defferrard Alain	Mifroma SA
13	Dussey Nicolas	Société Coopérative Migros Genève
14	Fauser Renato	Migros-Pensionskasse
15	Fedeli Myrto	Società Cooperativa Migros Ticino
16	Gander Dominique	Société Coopérative Migros Valais
17	Georges André	Société Coopérative Migros Genève
18	Hauri Markus	Genossenschaft Migros Aare
19	Hirt Jocelyne	Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg
20	Huber Urs	Migrol AG
21	Insalaco Carmelo	Genossenschaft Migros Aare
22	Jäggi Josefa	Migros Bank
23	Jeger Luzia	Genossenschaft Migros Basel
24	Jenny Micheline	Micarna SA
25	Kistler Jeanette	Micarna SA
26	Kleiber Bruno	Migros Bank
27	Krummenacher Kurt	Genossenschaft Migros Luzern
28	Leitao Armand	Société Coopérative Migros Genève
29	Litschauer Brigitte	Genossenschaft Migros Zürich
30	Lochmann Urs	Delica AG
31	Lorenzi Mario	Genossenschaft Migros Ostschweiz
32	Martinelli Samantha	Ferrovia Monte Generoso SA
33	Oppliger Beatrice	Jowa AG
34	Pellegrini Dario	Società Cooperativa Migros Ticino
35	Plüss Heidi	Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG
36	Portmann Beatrice	Genossenschaft Migros Basel
37	Preute Frank	Genossenschaft Migros Zürich

38	Rama Fondo Carlos	Estavayer Lait SA
39	Rouiller Carlo	Société Coopérative Migros Valais
40	Rupp Albert	Migros Verteilzentrum Suhr AG
41	Scheidegger Karin	Genossenschaft Migros Aare
42	Scheiwiller Markus	Genossenschaft Migros Ostschweiz
43	Schiesser Kurt	Migros-Genossenschafts-Bund
44	Schlegel Armin	Genossenschaft Migros Ostschweiz
45	Schmid Josef	Mifa AG Frenkendorf
46	Schneider René	Ex Libris AG
47	Scioscia Maurizio	Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG
48	Seydoux Jérôme	Société Coopérative Migros Vaud
49	Soguel André	Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg
50	Steiner Peter	Genossenschaft Migros Aare
51	Stirnimann Rolli	Genossenschaft Migros Basel
52	Vieira Rodrigo	Société Coopérative Migros Vaud
53	Vodoz Thierry	Société Coopérative Migros Vaud
54	Wettstein Regula	Jowa AG
55	Wiesli Jürg	Bischofszell Nahrungsmittel AG
56	Zeier Urs	Genossenschaft Migros Zürich
57	Zürcher Thomas	Migros-Genossenschafts-Bund

Représentants des employeurs au 31 décembre 2011

1	Arnold Walter	Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG
2	Arpagaus Annina	Migros-Genossenschafts-Bund
3	Beutler Fredi	Jowa AG
4	Bürgi Stefan	Mibelle AG
5	Carrard Jérôme	Micarna SA
6	Closuit Jean-Charles	Société Coopérative Migros Valais
7	Ebneter Marita	Migros Verteilzentrum Suhr AG
8	Frei René	Genossenschaft Migros Ostschweiz
9	Gamba Andrea	Società Cooperativa Migros Ticino
10	Gäumann Anton	Genossenschaft Migros Aare
11	Genoud Marc	Société Coopérative Migros Vaud
12	Graber Hedy	Migros-Genossenschafts-Bund
13	Hatz Jann	Migros-Genossenschafts-Bund
14	Hofer Daniel	Migrol AG
15	Honegger Marlène	Migros-Genossenschafts-Bund
16	Isch Laurent	Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg
17	Kessler Martin	Genossenschaft Migros Aare
18	Lämmli Peter	Migros Bank
19	Meier Urs	Genossenschaft Migros Basel
20	Meyer Bettina	Genossenschaft Migros Luzern
21	Müller Daniel	Genossenschaft Migros Basel
22	Niess Andreas	Migros-Genossenschafts-Bund
23	Rothen Michael	Migros-Genossenschafts-Bund
24	Roy Michel	Estavayer Lait SA
25	Schmassmann Christoph	Chocolat Frey AG
26	Schorer Maurice	Aproz Sources Minérales SA
27	Schürpf Roland	Genossenschaft Migros Ostschweiz
28	Schwarz Peter	Ausgleichskasse der Migros-Betriebe
29	Steiger Verena	Genossenschaft Migros Zürich
30	Torre Pascal	Société Coopérative Migros Genève
31	Wettstein Aurelio	Bischofszell Nahrungsmittel AG
32	Röthlin Daniel	Ex Libris AG (depuis le 26. Januar 2012)
33	Truninger Thomas	Mifa AG Frenkendorf (depuis le 26. Januar 2012)

Représentants des bénéficiaires de rentes au 31 décembre 2011

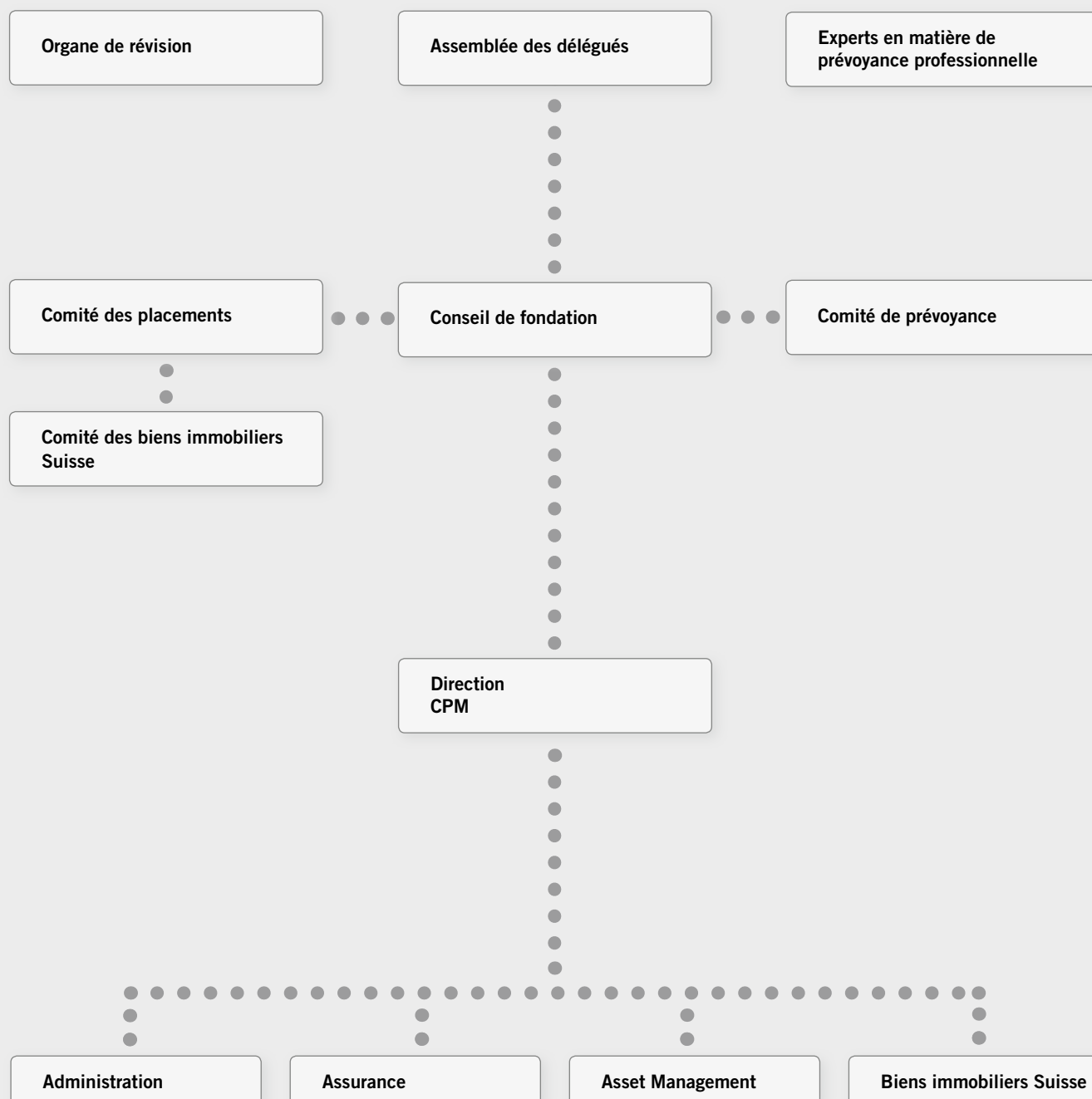
1	Demierre Georges	<i>autrefois</i> Société Coopérative Migros Genève
2	Hermann Ruth	Migros-Genossenschafts-Bund
3	Hug-Burnod Charlotte	Migros-Genossenschafts-Bund
4	Kemmler Willi	Migros-Genossenschafts-Bund
5	Krüsi Walter	Jowa AG
6	Löffler Dietmar	Jowa AG
7	Niederer Claus	Hotelplan AG
8	Ott Kurt	Migros-Genossenschafts-Bund
9	Schweizer Paul	Genossenschaft Migros Ostschweiz
10	Wild Jean-Frédy	Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg

1.2 Employeurs affiliés

Effectif des assurés au 31 décembre 2011

Effectif des assurés au 31 décembre 2011				Assurés actifs	Bénéficiaires de rentes	Total	Exercice précédent	Variation
		Plan de prévoyance CPM	Plan pour les enseignants					
1	Aproz Sources Minérales SA, 1994 Aproz	126	0	126	99	225	216	9
2	Ausgleichskasse der Migros-Betriebe, 8031 Zürich	13	0	13	8	21	20	1
3	Bischofszell Nahrungsmittel AG, 9220 Bischofszell	875	0	875	474	1 349	1 337	12
4	bta first travel ag, 6312 Steinhausen	16	0	16	0	16	23	-7
5	Centre Balexert SA, 1214 Vernier	29	0	29	14	43	45	-2
6	Chocolat Frey AG, 5033 Buchs	729	0	729	376	1 105	1 094	11
7	Delica AG, 4127 Birsfelden	212	0	212	235	447	441	6
8	Estavayer Lait SA, 1470 Estavayer-le-Lac	603	0	603	366	969	981	-12
9	Ex Libris AG, 8953 Dietikon	446	0	446	114	560	608	-48
10	Ferrovia Monte Generoso SA, 6825 Capolago	27	0	27	11	38	38	0
11	Genossenschaft Migros Aare, 3321 Schönbühl	8 066	304	8 370	3 634	12 004	11 926	78
12	Genossenschaft Migros Basel, 4002 Basel	2 669	51	2 720	1 587	4 307	4 393	-86
13	Genossenschaft Migros Luzern, 6036 Dierikon	3 124	126	3 250	1 304	4 554	4 491	63
14	Genossenschaft Migros Ostschweiz, 9201 Gossau	5 735	228	5 963	3 501	9 464	9 291	173
15	Genossenschaft Migros Zürich, 8021 Zürich	6 185	324	6 509	3 421	9 930	9 998	-68
16	Hotelplan Management AG, 8152 Glattbrugg	41	0	41	15	56	63	-7
17	Interhome AG, 8152 Glattbrugg	71	0	71	25	96	112	-16
18	Jowa AG, 8604 Volketswil	3 098	0	3 098	1 791	4 889	4 865	24
19	Liegenschaften-Betrieb AG, 8031 Zürich	118	0	118	21	139	94	45
20	Mibelle AG, 5033 Buchs	462	0	462	139	601	591	10
21	Micarna SA, 1784 Courtepin	2 314	0	2 314	1 001	3 315	3 263	52
22	Midor AG, 8706 Meilen	600	0	600	372	972	979	-7
23	Mifa AG Frenkendorf, 4402 Frenkendorf	264	0	264	140	404	403	1
24	Mifroma SA, 1670 Ursy	235	0	235	138	373	380	-7
25	Migrol AG, 8048 Zürich	198	0	198	150	348	388	-40
26	migrolino AG, 5034 Suhr (Zugang per 1.7.2011)	61	0	61	0	61	0	61
27	Migros Bank, 8023 Zürich	1 567	0	1 567	283	1 850	1 646	204
28	Migros-Genossenschafts-Bund, 8031 Zürich	2 157	2	2 159	889	3 048	2 740	308
29	Migros-Pensionskasse, 8048 Zürich	257	0	257	156	413	416	-3
30	Migros-Verteilbetrieb Neuendorf AG, 4623 Neuendorf	986	0	986	556	1 542	1 573	-31
31	Migros Verteilzentrum Suhr AG, 5034 Suhr	445	0	445	95	540	732	-192
32	Mitreva Interne Revision AG, 8048 Zürich	10	0	10	1	11	10	1
33	Mitreva Treuhand und Revision AG, 8048 Zürich	29	0	29	27	56	51	5
34	MTCH AG, 8152 Glattbrugg	371	0	371	250	621	669	-48
35	m-way ag, 8152 Glattbrugg (Zugang per 1.7.2011)	34	0	34	0	34	0	34
36	Riseria Taverne SA, 6807 Taverne	24	0	24	23	47	45	2
37	Società Cooperativa fra produttori e consumatori Migros Ticino, 6592 S. Antonino	1 339	43	1 382	740	2 122	2 127	-5
38	Société Coopérative Migros Genève, 1227 Carouge	2 792	125	2 917	1 520	4 437	4 551	-114
39	Société Coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg, 2074 Marin	1 833	54	1 887	1 118	3 005	3 039	-34
40	Société Coopérative Migros Valais, 1920 Martigny	1 448	26	1 474	539	2 013	1 991	22
41	Société Coopérative Migros Vaud, 1024 Ecublens	2 806	85	2 891	1 884	4 775	4 824	-49
42	Stiftung für Sprach- & Bildungszentren, 8038 Zürich	23	0	23	25	48	48	0
43	Stiftung «im Grüene», 8803 Rüschlikon	41	0	41	23	64	60	4
	Membres individuels et autres	19	0	19	487	506	264	242
Départs au:								
1.1.2011: Betriebsgesellschaft Zentrum Glatt AG, 8304 Wallisellen, consécutivement au transfert des rapports de travail à Liegenschaften-Betriebs AG						0	77	-77
30.9.2011: Limmatdruck AG, 8957 Spreitenbach, consécutivement à une liquidation partielle						0	561	-561
Total		52 498	1 368	53 866	27 552	81 418	81 464	-46

1.3 Organigramme



2. Membres actifs et bénéficiaires de rentes

2.1 Assurés actifs

Assurance risque

A la fin 2011, 4874 personnes étaient assurées dans le cadre de l'assurance risque (exercice précédent 4960), dont 1882 hommes et 2992 femmes. Dans le plan pour les enseignants, une personne était assurée dans le cadre de l'assurance risque (exercice précédent aucune).

Assurance complète

	Hommes	Femmes	Total	Exercice précédent	Variation
1^{er} janvier 2011	22 038	27 306	49 344	49 392	-48
Entrées	2 084	2 672	4 756	4 679	77
Sorties	1 883	2 249	4 132	3 941	191
Cas de décès	28	16	44	58	-14
Départs à la retraite	390	500	890	707	183
Cas d'invalidité	17	25	42	21	21
Total des départs	2 318	2 790	5 108	4 727	381
Variation par rapport à l'exercice précédent	-234	-118	-352	-48	-304
31 décembre 2011	21 804	27 188	48 992	49 344	-352
■ dont plan pour les enseignants	382	985	1 367	1 316	51

2.2 Bénéficiaires de rentes

	Rentes de retraite	Rentes d'invalidité	Rentes de veuve/veuf	Rentes d'enfant de bénéficiaires de rentes de retraite	Rentes d'enfant de bénéficiaires de rentes d'invalidité	Rentes d'orphelin	Rentes pour personnes proches	Rentes de partenaire	Total
1^{er} janvier 2011	18 370	3 001	3 717	305	1 411	274	4	78	27 160
Regroupements	106	0	38	3	0	0	0	0	147
Nouvelles entrées	805	117	259	52	74	21	0	8	1 336
Total des entrées	911	117	297	55	74	21	0	8	1 483
Cas de décès	452	27	185	0	0	0	0	1	665
Regroupements/fin de droit	38	149	21	70	109	36	1	2	426
Total des départs	490	176	206	70	109	36	1	3	1 091
Variation par rapport à l'exercice précédent	421	-59	91	-15	-35	-15	-1	5	392
31 décembre 2011	18 791	2 942	3 808	290	1 376	259	3	83	27 552
■ dont hommes	8 620	1 111	630	148	703	135	1	33	11 381
■ dont femmes	10 171	1 831	3 178	142	673	124	2	50	16 171

2.3 Commentaires et remarques

Les catégories suivantes font l'objet de remarques particulières:

Assurance complète

Par rapport à l'exercice précédent, le nombre des entrées a augmenté de 77 personnes pour totaliser 4756 personnes (1.6 %). Les départs ont recensé 5108 personnes (+381), ce qui représente une augmentation de 8.1 %. A la clôture, l'effectif total des personnes en assurance complète a diminué de 352 personnes, soit de 0.7% (exercice précédent -0.1 %). Dans le cadre de l'assurance complète, l'âge moyen des assurés du plan de prévoyance CPM était de 43.7 ans (43.5 ans) et dans le plan pour les enseignants 48.6 ans (48.2 ans).

Bénéficiaires de rentes

A la date de clôture du bilan, le nombre des bénéficiaires de rentes était de 27 552 (+392). L'effectif des bénéficiaires de rentes comprend 1925 bénéficiaires de rentes d'enfant. L'âge moyen chez les bénéficiaires de rentes de retraite est passé à 71.6 ans (exercice précédent 71.3 ans). Chez les conjoints survivants et les bénéficiaires de rentes d'invalidité, l'âge moyen a augmenté de respectivement 0.1 à 73.4 ans et de 0.2 à 51.5 ans.

Evolution des rentes de retraite

Par comparaison avec l'exercice précédent, le nombre de nouveaux retraités a nettement progressé, soit de 349 à 805 personnes. A la clôture, l'effectif des retraités à l'âge-terme a augmenté de 421 (+2.3 %) à 18 791 bénéficiaires. La variation entre les 890 départs à la retraite figurant dans le tableau de l'assurance complète et les 805 nouvelles entrées figurant dans le tableau des retraités est due, entre autres, au fait que les rentes de retraite versées sous forme de capital ne sont pas prises en compte dans la statistique des bénéficiaires de rentes.

Evolution des rentes d'invalidité

Par rapport à l'exercice précédent, l'exercice sous revue enregistre une diminution plus importante de l'effectif des bénéficiaires de rentes d'invalidité, avec un recul net de 59 cas (-2.0 %). L'ensemble des personnes totalement et partiellement invalides est donc passé à 2942. Quant aux rentes d'enfant de bénéficiaires de rentes d'invalidité, elles ont également baissé avec 35 cas en moins (-2.5 %) pour s'établir à 1376. Le degré d'invalidité moyen s'élève à 83.1 % (exercice précédent 82.8 %), ce qui équivaut à 2445 (2485) personnes en invalidité totale. Le degré d'invalidité moyen s'élève à 81.9 % chez les femmes et à 85.1 % chez les hommes.

3. Nature et application du but

3.1 Explications des règlements de prévoyance

La CPM a édicté deux règlements de prévoyance: un règlement de prévoyance CPM fondé sur la primauté des prestations et un plan de prévoyance pour les enseignants des Ecoles-clubs et des centres de sport et de loisirs fondé sur la primauté des cotisations. Les principaux éléments de ces documents valables jusqu'au 31 décembre 2011 figurent ci-après. Pour les détails, prière de se référer aux dispositions réglementaires. Les nouveaux règlements de prévoyance valables à partir du 1^{er} janvier 2012 sont disponibles dans Internet sur www.mpk.ch.

Jusqu'au 31 décembre 2011

	Règlement de prévoyance CPM	Plan pour les enseignants
Champ d'application	Collaborateurs des entreprises du groupe-M qui ont conclu une convention d'affiliation avec la CPM. En sont exclus les enseignants des Ecoles-clubs et des centres de sport et de loisirs.	Enseignants des Ecoles-clubs et des centres de sport et de loisirs.

Définitions

Affiliation à la caisse de pensions	Les collaborateurs dont le revenu annuel dépasse le salaire minimal LPP sont soumis à l'obligation de s'assurer. Jusqu'à l'âge de 24 ans, les collaborateurs sont assurés contre le risque (invalidité et décès), puis admis dans l'assurance complète (vieillesse, invalidité et décès).	
Retraite	63 ans pour les femmes et les hommes. Retraite anticipée possible à partir de 58 ans. L'ajournement de la retraite est possible jusqu'à 65 ans avec l'accord de l'employeur.	
Déduction de coordination	30 % du revenu global, au plus toutefois le montant de la rente AVS maximale.	30 % du revenu global.
Revenu soumis à cotisation	Revenu global moins la déduction de coordination.	
Revenu assuré	■ L'année d'entrée: revenu soumis à cotisation de l'année en cours. ■ Les années suivantes: revenu soumis à cotisation de l'année précédente. A partir de 54 ans, une moyenne est calculée sur la base des quatre revenus les plus élevés soumis à cotisation depuis l'âge de 51 ans.	Revenu soumis à cotisation. La moyenne du revenu assuré des trois dernières années est déterminante pour le calcul des prestations de risque.
Bonifications de vieillesse en % du revenu assuré	Age 25–29 30–34 35–39 40–44 45–49 50–54 à partir de 55	Bonifications de vieillesse 15 % 16 % 17 % 18 % 20 % 23 % 26 %

Prestations de retraite

Rente de retraite	Par année d'assurance, 1.95 % du revenu assuré.	Avoir de vieillesse disponible au moment de la retraite, multiplié par le taux de conversion de 6.57 %.
Retraite anticipée	Réduction de la rente de retraite acquise de 0.15 % par mois.	Avoir de vieillesse disponible au moment de la retraite anticipée, multiplié par le taux de conversion de 6.57 %.
Rente de remplacement AVS-Migros à partir de 63 ans	Montant calculé conformément au calcul de la rente de vieillesse AVS au moment de la retraite après 18 années complètes de cotisation; une réduction intervient si la période de cotisation est inférieure à 18 années. Une prestation transitoire complémentaire (avant 63 ans), à la charge de la personne assurée, est financée soit sous la forme d'une réduction immédiate de la rente de retraite CPM ou de l'augmentation préalable des cotisations d'épargne sur un compte supplémentaire.	
Rentes d'enfant de bénéficiaires de rentes de retraite	20 % de la rente de retraite.	

Comptes annuels

Jusqu'au 31 décembre 2011

	Règlement de prévoyance CPM	Plan pour les enseignants
Prestations d'invalidité		
Rente d'invalidité	70 % de la rente de retraite expectative, complétée par un supplément de 0.5 % de la rente de retraite expectative par année d'assurance acquise en assurance complète.	75 % de la rente de retraite prévue basée sur le revenu actuel assuré et sur le taux d'intérêt projeté déterminé par le conseil de fondation.
	Rente partielle selon la classification de l'assurance-invalidité fédérale.	
Rentes d'enfant de bénéficiaires de rentes d'invalidité	20 % de la rente d'invalidité.	
Prestations de survivants		
Rente de veuve/veuf	66⅔ % de la rente de retraite expectative ou de la rente de retraite ou d'invalidité perçue par la personne assurée.	66⅔ % de la rente de retraite prévue ou de la rente de retraite ou d'invalidité perçue par la personne assurée.
Rente de survivants dans le cadre d'un partenariat enregistré	Les partenaires enregistrés sont assimilés aux veuves ou veufs quant aux prestations de survivants.	
Rente de survivants pour couples vivant maritalement	Un couple, personnes du même sexe également, vivant maritalement est assimilé, conformément à des conditions réglementaires définies, à un couple marié quant au droit et à la hauteur de la rente.	
Rente d'orphelin	20 % de la rente de retraite expectative ou de la rente de retraite ou d'invalidité perçue par la personne assurée.	20 % de la rente de retraite prévue ou de la rente de retraite ou d'invalidité perçue par la personne assurée.
Capital en cas de décès	Somme à hauteur des cotisations individuelles dans l'assurance complète et éventuels montants personnels de rachat et prestations de sortie apportées (sans intérêts). Le versement est effectué, si aucun droit à des prestations de survivants n'est exigé.	

3.2 Financement/méthode de financement

Le financement du plan de prévoyance se fait par le biais du financement moyen. Les cotisations figurant ci-après correspondent au maximum réglementaire.

Prestations de cotisation

		2011	Assurés	2011	Employeurs
		%	2010	%	2010
(sur la base du revenu soumis à cotisation)					
Assurance risque plan de prévoyance CPM + plan pour les enseignants		1.5	1.5	3.0	3.0
■ Cotisation de base		1.0	1.0	2.0	2.0
■ Cotisation pour l'indexation des rentes de longue durée		0.5	0.5	1.0	1.0
Assurance complète plan de prévoyance CPM		8.5	8.5	17.0	17.0
■ Cotisation de base		8.0	8.0	8.0	8.0
■ Cotisation pour l'indexation des rentes de longue durée		0.5	0.5	1.0	1.0
■ Financement des augmentations de salaire		–	–	8.0	8.0
Assurance complète plan pour les enseignants		8.5	8.5	17.0	17.0
■ Prévoyance vieillesse		7.0	7.0	14.0	14.0
■ Couverture des risques décès/invalidité		1.0	1.0	2.0	2.0
■ Cotisation pour l'indexation des rentes de longue durée		0.5	0.5	1.0	1.0
Plan d'assurance prévoyant une prestation en capital	1)	5.0	5.0	5.0	5.0
Cotisations diverses					
■ Rente de remplacement AVS-Migros	2)	–	–	Coûts effectifs	
■ Contribution aux frais d'administration	3)	–	–	1.75	1.75

1) Les entreprises-M peuvent assurer les participations au chiffre d'affaires et les bonus versés de manière irrégulière, qui ne sont pas assurés dans le revenu global, dans un plan d'assurance complémentaire prévoyant une prestation en capital.

2) Le financement des rentes de remplacement incombe aux entreprises-M. A cet effet, à l'échéance de la première rente, la CPM facture à l'employeur la totalité de la valeur actuelle de la rente.

3) Les entreprises-M versent à la CPM une contribution aux frais administratifs (fixée par le conseil de fondation en accord avec la FCM) calculée sur la base des cotisations réglementaires maximales.

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

3.3.1 Membres du comité de prévoyance (mandat 2011 à 2014)

Jörg Zulauf	Président (RE)	
Adrian Marbet	Membre (RS)	
Urs Bender	Membre (RS)	
Hans-Rudolf Castell	Membre (RE)	
Vanda Jornod	Membre (RS)	
Gilles Oberson	Membre (RE)	
Ernst Weber	Membre (RE)	
Monika Widmer	Membre (RS)	
Christoph Ryter	Participant	Directeur
Sergio Campigotto	Participant	Directeur adjoint
Danilo Follador	Participant	Responsable Assurance
Pascal Renaud	Participant	Expert en matière de prévoyance professionnelle, AON Hewitt (Switzerland) SA

RE = représentant de l'employeur au conseil de fondation
RS = représentant des salariés au conseil de fondation

3.3.2 Contributions et versements

Contributions de l'employeur

	2011 en millions de CHF	2010 en millions de CHF
Plan de prévoyance CPM		
Contribution de base, contribution pour le financement des rentes de longue durée et des augmentations de salaire	358.3	354.7
Plan pour les enseignants		
Contribution de base, contribution pour le financement des rentes de longue durée	4.5	4.4
Valeur actuelle de la rente pour la rente de remplacement AVS-Migros	11.0	35.4
Contribution aux frais d'administration	9.6	9.5
Contributions de l'employeur dues	383.4	404.0
Calcul avec la réserve de contributions de l'employeur	-25.9	-14.9
Contributions de l'employeur encaissées	357.5	389.1

Primes uniques et montants d'achat

CHF 14.3 millions (exercice précédent CHF 10.0 millions) ont été versés pour l'achat d'années d'assurance et CHF 1.0 million (CHF 1.1 million) pour l'augmentation des comptes supplémentaires.

3.3.3 Prestations et versements anticipés

Autres prestations réglementaires

Cette rubrique englobe en premier lieu les prestations pour les rentes de remplacement AVS-Migros. Le montant versé a atteint CHF 35.9 millions (exercice précédent CHF 43.4 millions). Pour 1700 (2098) bénéficiaires, le montant mensuel moyen était de CHF 1761 (CHF 1725). Le montant maximal à verser par personne et par mois s'est établi à CHF 2320 (CHF 2280).

Prestations en capital à la retraite

Durant l'exercice sous revue, 251 personnes, soit 28.2 % (exercice précédent 27.2 %) des nouveaux retraités, ont profité de la possibilité de recevoir une partie (tout au plus 25 %) ou la totalité de la rente de retraite sous forme de prestation unique en capital. Au total 85 personnes (exercice précédent 66 personnes) ont opté pour la totalité de la rente de retraite sous forme de prestation en capital, ce qui correspondait à CHF 19.2 millions (CHF 13.1 millions). Le montant total des versements en capital comprend la somme de CHF 1.8 million (CHF 1.5 million) versée pour prestations de sortie insignifiantes.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon les Swiss GAAP RPC 26

Les comptes ont été présentés selon les normes des Swiss GAAP RPC 26. Cette présentation des comptes a pour but de rendre une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la caisse de pensions.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Les principes d'évaluation ci-après ont été appliqués à l'établissement des comptes annuels:

Position	Evaluation
Conversion de monnaies étrangères	Les charges et produits sont convertis aux cours du jour. Les actifs et passifs en monnaies étrangères sont convertis aux derniers cours de l'année.
Liquidités, créances	A la valeur nominale. Si le remboursement du capital est menacé, des corrections de valeurs correspondantes sont constituées.
Titres, opérations sur devises à terme	A la valeur de marché. Les placements dans des private equity et biens immobiliers Etranger sont portés au bilan à la dernière valeur d'inventaire connue (NAV).
Biens immobiliers Suisse	
Immeubles	A la valeur de rendement du marché. Le loyer net a été capitalisé à un taux d'intérêt de base de 5.5 % (exercice précédent 5.8125 %). Les immeubles commerciaux ont subi une majoration inchangée de 0.25 %. Pour les immeubles d'habitation, la majoration pour dégradation par année d'utilisation est restée inchangée à 0.07 %, au maximum à 2.1 %. La réduction du taux d'intérêt de base à 5.5 % est due au niveau plus bas des intérêts d'une part et, d'autre part, à l'évolution positive des prix de marché des biens immobiliers.
Immeubles destinés à la vente	A la valeur de rendement du marché, toutefois au maximum au prix de vente prévu.
Société anonyme d'immobilier non cotée	Au capital propre proportionnel.
Impôts latents	Les impôts sur les mutations découlant de la vente éventuelle des immeubles ainsi que les impôts sur gains immobiliers découlant d'une différence d'évaluation positive sont inscrits à la rubrique des provisions non techniques.
Terrains en droit de superficie	A la valeur actuelle indexée du contrat ou à la valeur de marché inférieure. Les contrats de superficie contiennent en principe un droit d'emption à l'égard du superficiaire après une durée de 15 ans (parfois 10 ans). Le prix d'achat correspond à la valeur indexée du terrain. Passée l'échéance de cette option d'achat, le superficiaire peut acquérir le terrain à la valeur vénale ou continuer d'exercer le droit de superficie.
Réserves de terrain	A la valeur de marché.
Immeubles en cours de construction	A la valeur des coûts accumulés de la construction.
Limitations et provisions non techniques	Calcul individuel effectué par la direction.
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	LPP 2010 sert de base technique (exercice précédent LPP 2005) avec un taux d'intérêt technique de 3.25 % (4 %).
Réserve théorique pour fluctuation de valeurs	Des réserves d'évaluation correspondantes sur les placements en capitaux sont constituées pour compenser les fluctuations de cours et de valeurs. La réserve de fluctuation est déterminée en vertu du règlement relatif à la constitution de provisions et de réserves de fluctuations.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Adaptation dans l'attribution des comptes

Jusqu'en 2010, la différence entre le capital de prévoyance statique et dynamique assurés actifs était inscrite au passif du bilan sous capital de prévoyance et figure désormais, en vertu du règlement relatif aux provisions, au poste provisions techniques, assurance complémentaire des augmentations de salaire. La même chose s'applique à la différence entre le capital de prévoyance statique et dynamique des rentes en cours, qui est désormais aussi inscrit dans les provisions techniques, réserves pour la couverture des risques d'inflation sur les rentes. Afin de pouvoir mieux comparer les chiffres du bilan de l'exercice sous revue avec ceux de l'exercice précédent, les chiffres de la période précédente ont été adaptés en conséquence (restatement).

Inscription des capitaux de prévoyance au bilan en vertu des nouveaux règlements de prévoyance

Les nouveaux règlements de prévoyance prennent effet au 1^{er} janvier 2012. Il s'agit du règlement de prévoyance de la CPM (primauté des prestations) et du règlement de prévoyance pour les enseignantes et enseignants des Ecoles-clubs et des centres de sport et de loisirs de la communauté-M (primauté des cotisations). Au 31 décembre 2011, les capitaux de prévoyance ont déjà été inscrits au bilan selon ces règlements de prévoyance et selon les nouvelles bases techniques LPP 2010 en application des concepts périodiques pour la mortalité avec un taux d'intérêt technique de 3.25 %. Au point 5.9, le bilan actuariel au 31 décembre 2011 est aussi présenté selon l'ancien règlement et le système de provisions et bases de calcul appliqués jusqu'à présent.

5. Risques actuariels/couverture des risques/degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

La caisse de pensions est entièrement autonome. Elle couvre elle-même les risques liés à la vieillesse, au décès et à l'invalidité. Les capitaux de prévoyance et provisions techniques figurant ci-après ont été calculés selon les nouveaux règlements de prévoyance, valables à partir du 1^{er} janvier 2012, les bases techniques LPP 2010, 3.25 % (avant LPP 2005, 4 %), ainsi que le règlement relatif aux provisions 2011. Pour présenter de manière transparente les effets de l'adaptation des règlements, le point 5.9 montre côte à côte les capitaux de prévoyance selon le règlement 2012 et selon le règlement 2008.

5.2 Capital de prévoyance assurés actifs

	31.12.2011 en millions de CHF	31.12.2010 en millions de CHF
5.2.1 Capital de prévoyance assurés actifs (plan de prévoyance CPM)	6 052.9	5 202.4
5.2.1 Capital de prévoyance assurés individuels	1.1	1.4
5.2.2 Capital de prévoyance assurés actifs plan pour les enseignants	73.6	61.8
5.2.3 Comptes d'épargne plan d'assurance prévoyant une prestation en capital	2.0	1.7
5.2.4 Capital d'épargne comptes d'excédents	21.8	–
5.2.5 Comptes supplémentaires	5.6	4.8
Total	6 157.0	5 272.1

5.2.1 Capital de prévoyance assurés actifs règlement de prévoyance CPM et individuels

Le capital de prévoyance pour les assurés actifs règlement de prévoyance CPM et individuels correspond à la somme des prestations individuelles de libre passage consolidées de 5 %. La consolidation tient compte des intérêts probables à long terme et correspond à peu près à une évaluation des engagements avec un taux d'intérêt technique de 3.25 %. En revanche, selon l'art. 8 OLP, les prestations de libre passage dans la primauté des prestations doivent être calculées avec un taux d'intérêt technique d'au moins 3.5 %.

L'effet spécial découlant de la réévaluation des capitaux de prévoyance s'est traduit par une augmentation des engagements de CHF 717.8 millions.

5.2.2 Capital de prévoyance assurés actifs plan pour les enseignants

Le capital de prévoyance pour les assurés actifs plan pour les enseignants correspond à l'avoir de vieillesse ou à la somme des comptes de vieillesse gérés de manière individuelle. Les avoirs de

vieillesse ont une nouvelle fois été rémunérés à 4 %, ce qui équivaut à un montant de CHF 2.4 millions (exercice précédent CHF 2.2 millions). En vertu des dispositions transitoires réglementaires, l'avoir de vieillesse a été augmenté de 10 %, soit de CHF 6.6 millions, au 31 décembre 2011, afin de compenser au moins en partie la réduction du taux de conversion adoptée dans le règlement de prévoyance 2012.

Evolution capital de prévoyance plan pour les enseignants

	2011 en millions de CHF	2010 en millions de CHF
Etat au 1^{er} janvier	61.8	56.8
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	11.2	9.3
■ dont bonifications de vieillesse	5.8	5.7
■ dont primes uniques et montants d'achat	1.1	0.8
■ dont apports de libre passage	4.1	2.4
■ dont remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	0.2	0.4
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	–8.4	–6.5
■ dont prestations réglementaires	–4.4	–3.0
■ dont prestations de libre passage en cas de sortie	–2.5	–2.4
■ dont versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	–0.2	–0.2
■ dont harmonisation années précédentes (sorties et retraites avec effet rétroactif)	–1.3	–0.9
Rémunération avoirs de vieillesse	2.4	2.2
Bonification unique nouveau règlement	6.6	–
Etat au 31 décembre	73.6	61.8

5.2.3 Comptes d'épargne plan d'assurance prévoyant une prestation en capital

Les participations au chiffre d'affaires et bonus irréguliers, qui ne sont pas assurés dans le revenu global, peuvent être assurés dans un plan d'assurance complémentaire prévoyant une prestation en capital. Les comptes ont été rémunérés au taux minimal LPP inchangé de 2.0 %.

5.2.4 Capital d'épargne comptes d'excédents

Le compte capital d'épargne comptes d'excédents contient des prestations de sortie apportées qui n'ont pas pu être utilisées dans le cadre du plan de prévoyance CPM. Le solde du compte se compose de 823 postes. Le solde de l'exercice précédent de CHF 17.5 millions figurait au poste capital de prévoyance assurés actifs règlement de prévoyance CPM. Les comptes ont été rémunérés au taux minimal LPP de 2.0 %.

5.2.5 Comptes supplémentaires

En cas de retraite anticipée, le compte supplémentaire donne la possibilité aux assurés de financer une prestation transitoire pour combler la rente de vieillesse AVS manquante. A la date du bilan, 234 assurés (exercice précédent 253) ont profité de cette possibilité. Les comptes ont été rémunérés au taux minimal LPP inchangé de 2.0 %.

5.3 Total de l'avoir de vieillesse selon la LPP

Les avoirs de vieillesse selon la LPP (compte témoin) se sont chiffrés à CHF 2414.2 millions (exercice précédent CHF 2336.0 millions) et sont affectés au capital de couverture des assurés actifs (règlement de prévoyance CPM et plan pour les enseignants). Le taux minimal LPP fixé par le Conseil fédéral est resté inchangé à 2.0 %.

5.4 Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes

	31. 12. 2011 en millions de CHF	31. 12. 2010 en millions de CHF
5.4.1 Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	6 911.1	6 153.5
5.4.2 Capital de prévoyance rentes de remplacement AVS-Migros (bénéficiaires de rentes)	25.2	48.1
Arrondi	–	–0.1
Total	6 936.3	6 201.5

5.4.1 Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes

Le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes correspond à la valeur actuelle des rentes de retraite, de survivants et d'invalidité en cours et aux prestations expectatives qui en découlent selon les bases techniques. Le capital de prévoyance bénéficiaires de rentes contient les capitaux d'épargne des comptes supplémentaires servant à financer une retraite anticipée. Au 31 décembre 2011, les engagements ont été calculés pour la première fois au moyen des bases techniques LPP 2010, 3.25 %. L'effet spécial qui en a découlé s'est traduit par une augmentation des engagements de CHF 746.0 millions.

5.4.2 Capital de prévoyance rentes de remplacement AVS-Migros (bénéficiaires de rentes)

Afin de garantir l'obligation de paiement des rentes de remplacement AVS-Migros en cours, la CPM a constitué un capital de prévoyance financé par les employeurs affiliés. Conformément à l'art. 16 al. 3 LFLP, la CPM ne constitue aucune provision spéciale pour les futures rentes de remplacement AVS-Migros des assurés actifs. En revanche, chaque employeur doit constituer des provisions en vue de garantir les cotisations de la rente de remplacement AVS-Migros.

5.5 Provisions techniques

Les provisions techniques figurant ci-après ont été présentées pour la première fois avec le règlement 2011 relatif à la constitution de provisions et de réserves de fluctuation. L'effet spécial qui en découle a entraîné une diminution des provisions de CHF 2086.0 millions.

Provisions techniques

	31. 12. 2011 en millions de CHF	31. 12. 2010 en millions de CHF
5.5.1 Provision pour assurance complémentaire des augmentations de salaire	454.0	1 506.7
5.5.2 Provision pour couverture des risques d'inflation sur les rentes	404.8	655.4
5.5.3 Provision pour espérance de vie plus élevée	960.5	542.7
5.5.4 Provision pour fluctuations de risques	61.3	526.4
5.5.5 Provision pour abaissement du taux d'intérêt technique	345.5	1 045.5
Arrondi	–0.1	–
Total	2 226.0	4 276.7

5.5.1 Provision pour assurance complémentaire des augmentations de salaire

La provision pour l'assurance complémentaire des augmentations de salaires correspond à la différence entre le capital de prévoyance assurés actifs et le capital de prévoyance dynamique. Le capital de prévoyance tient compte d'un taux d'augmentation de salaire annuel de 1 % (exercice précédent 2 %) et aussi d'une probabilité de sortie pour cause de changement d'emploi. A l'exercice précédent, une indexation annuelle des rentes expectatives de 1 % a été prise en considération. L'effet spécial découlant de l'adaptation des bases de calcul a entraîné une réduction des provisions de CHF 1007.3 millions.

5.5.2 Provision pour couverture des risques d'inflation sur les rentes

La provision pour couverture des risques d'inflation sur les rentes découle de la différence entre le capital de prévoyance bénéficiaires de rentes et le capital de prévoyance dynamique des rentes en cours. Ce dernier correspond à la valeur actuelle des rentes en cours au jour critère; il est calculé en tenant compte d'une indexation future des rentes en cours de 0.5 % (exercice précédent 1 %). Ne sont pas indexées les rentes d'enfant et les rentes versées à titre temporaire. L'adaptation des bases de calcul a entraîné une réduction des provisions de CHF 242.6 millions.

5.5.3 Provision pour espérance de vie plus élevée

Les capitaux de prévoyance sont déterminés sur la base de tables périodiques qui représentent un instantané de la mortalité. A moyen terme, les tables périodiques devraient être remplacées par des tables générationnelles. Avec l'utilisation des tables générationnelles, la diminution expectative de la mortalité est déjà prise en compte dans l'évaluation des engagements. Par conséquent, les coûts annuels récurrents pour le financement ultérieur de l'espérance de vie supplémentaire accumulée sont supprimés, ce qui requiert toutefois des capitaux de prévoyance plus élevés. L'utilisation du concept générationnel suppose une provision pour la différence d'évaluation entre le capital de prévoyance plus élevé donné par les tables générationnelles et les capitaux de prévoyance ou provisions techniques constitués selon le concept périodique. La provision comptabilisée comporte un forfait de 10 % du capital de prévoyance assurés actifs et de 5 % du capital de prévoyance bénéficiaires de rentes. Durant l'exercice écoulé, une provision de 0.5 % par année depuis le 1^{er} janvier 2002 avait été constituée, ce qui correspondait à un besoin cumulé de 4.5 % du capital de prévoyance déterminant. La modification des bases de calcul a entraîné un besoin supplémentaire de CHF 351.8 millions.

5.5.4 Réserve de fluctuations de risques

La réserve de fluctuations de risques a pour but de compenser les pertes éventuelles découlant d'une évolution défavorable des cas d'invalidité et de décès d'assurés en assurance risque et en assurance complète au cours d'une année. Le montant de cette provision est évalué périodiquement sur la base d'une répartition des sinistres globaux et d'un niveau de sécurité de 99.99 % déterminé sur deux ans. Le besoin qui en découle correspond à 1 % du capital de prévoyance assurés actifs. Durant l'exercice écoulé, un forfait de 10 % a été mis en réserve. L'adaptation des bases de calcul a entraîné une réduction de la réserve de CHF 478.9 millions.

5.5.5 Provision pour abaissement du taux d'intérêt technique

Une provision de 5 % du capital de prévoyance bénéficiaires de rentes est constituée. Elle correspond à l'abaissement du taux d'intérêt technique de 3.25 % à 2.75 %. Jusqu'à la fin 2010, il existait une provision de 10 % du capital de prévoyance dynamique assurés actifs du plan de primauté des prestations et 5.5 % du capital de prévoyance dynamique bénéficiaires de rentes. Elle a été supprimée avec le passage aux nouvelles bases techniques LPP 2010 3.25 %. L'adaptation des bases de calcul a entraîné une réduction des provisions de CHF 708.9 millions.

5.6 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Dans son expertise actuarielle datée du 9 février 2012, l'expert en matière de prévoyance professionnelle atteste que la CPM était en mesure, au 31 décembre 2011, de répondre à toutes ses obligations réglementaires conformément à l'art. 52 e al. 1 LPP.

5.7 Degré de couverture *selon l'art. 44 OPP 2*

Le degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2 livre une image de la santé financière de l'institution de prévoyance et est un critère important pour évaluer l'aptitude au risque. Le degré de couverture comptabilisé de 107.2 % (exercice précédent 105.1 %) correspond au rapport entre les actifs disponibles, le capital de prévoyance et les provisions techniques. L'excédent de l'exercice sous revue de CHF 309.4 millions (CHF 178.3 millions) sera entièrement affecté à l'augmentation de la réserve de fluctuation de valeurs. Sans tenir compte de l'effet spécial de l'utilisation des nouvelles bases de calcul (règlement de prévoyance 2012, bases techniques LPP 2010, 3.25 % et règlement relatif aux provisions 2011), le degré de couverture serait de 103.1 %.

5.8 Degré de couverture tenant compte des actifs corrigés de risques

Le degré de couverture tenant compte des objectifs de calculs de la réserve de fluctuation de valeurs correspond au rapport entre les fonds nets corrigés de risques et à la somme des capitaux de prévoyance et provisions techniques. Le degré de couverture ainsi obtenu s'élève à 89.2 % (exercice précédent 84.6 %), ce qui équivaut à un déficit de CHF 1649.7 millions (CHF 2430.4 millions). L'aptitude au risque de la caisse est de ce fait limitée. Les nouveaux règlements de prévoyance entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2012 contiennent des adaptations modérées des prestations qui devraient améliorer la situation financière de la CPM.

5.9 Bilan actuariel

Le bilan actuariel permet de voir si la fortune actuelle majorée des cotisations futures et des intérêts escomptés suffit à remplir les engagements contractés par la caisse. Afin de fournir une représentation transparente de l'effet de l'inscription au bilan au 31 décembre 2011 des engagements de prévoyance selon le nouveau règlement 2012, une représentation complémentaire de la

situation de la fortune selon l'ancien règlement a été établie. Les effets spéciaux cumulés ont réduit les capitaux de prévoyance et provisions techniques de CHF 615.5 millions, ce qui a amélioré le taux de couverture de 4.1 points de pourcentage à 107.2 %.

Bilan actuariel

	31. 12. 2011	31. 12. 2011 <i>ancien règlement</i>	Variation	31. 12. 2010
	<i>en millions de CHF</i>	<i>en millions de CHF</i>	<i>en millions de CHF</i>	
Actifs disponibles	16 427.1	16 427.1		16 548.7
■ Actifs selon bilan commercial	16 907.8	16 907.8		16 944.5
■ Dettes	-22.3	-22.3		-12.3
■ Compte de régularisation passif	-1.6	-1.6		-1.8
■ Réserve de contribution de l'employeur	-330.8	-330.8		-271.7
■ Provisions non techniques	-126.0	-126.0		-110.1
■ Arrondi	0.0	0.0		0.1
Actifs corrigés de risques	13 669.6	13 160.5	509.2	13 319.9
■ Actifs disponibles	16 427.1	16 427.1	0.0	16 548.7
■ Réserve de fluctuation de valeurs; valeur cible	-2 757.5	-3 266.6	509.2	-3 228.8
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	15 319.3	15 934.8	-615.5	15 750.3
Capital de prévoyance	13 093.3	11 622.8	1 470.5	11 473.6
dont assurés actifs	6 157.0	5 432.6	724.4	5 272.1
■ Capital de prévoyance assurés actifs règlement de prévoyance CPM y c. consolidation	6 052.9	5 335.2	717.7	5 202.4
■ Capital de prévoyance assurés individuels	1.1	1.0	0.1	1.4
■ Capital de prévoyance assurés actifs plan enseignants	73.6	67.0	6.6	61.8
■ Compte d'épargne plan d'assurance avec prestation en capital	2.0	2.0	0.0	1.7
■ Capital d'épargne comptes d'excédents	21.8	21.8	0.0	0.0
■ Comptes supplémentaires	5.6	5.6	0.0	4.8
dont bénéficiaires de rentes	6 936.3	6 190.2	746.1	6 201.5
■ Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	6 911.1	6 165.1	746.0	6 153.5
■ Capital de prévoyance rentes de remplacements AVS-Migros (bénéficiaires de rentes)	25.2	25.2	0.0	48.1
■ Arrondi	0.0	-0.1	0.1	-0.1
Provisions techniques	2 226.0	4 312.0	-2 086.0	4 276.7
■ Provision pour assurance complémentaire des augmentations de salaire	454.0	1 461.3	-1 007.3	1 506.7
■ Provision pour la couverture des risques d'inflation sur les rentes	404.8	647.4	-242.6	655.4
■ Provision pour augmentation de l'espérance de vie	960.5	608.7	351.8	542.7
■ Provision pour fluctuation de risques	61.3	540.2	-478.9	526.4
■ Provision pour l'abaissement du taux d'intérêt technique	345.5	1 054.4	-708.9	1 045.5
■ Arrondi	-0.1	0.0	-0.1	0.0
Capital libre				
■ de prévoyance avant prise en compte de la réserve de fluctuation requise	1 107.8	492.3	615.5	798.4
■ de prévoyance après prise en compte de la réserve de fluctuation requise	-1 649.7	-2 774.3	1 124.7	-2 430.4
Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	107.2%	103.1%	4.0%	105.1%
Degré de couverture tenant compte de la réserve de fluctuation requise	89.2%	82.6%	8.0%	84.6%

6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Base réglementaire

L'organisation de l'activité de placement s'appuie sur le règlement de placement qui relève du domaine de responsabilité du conseil de fondation. Ces dispositions se basent surtout sur le règlement d'organisation et définissent les principes, tâches et compétences liés à une gestion de la fortune optimale. Les directives détaillées sur les différentes catégories de placement sont fixées dans une ordonnance relative au règlement de placement, qui relève de la compétence du comité des placements.

Responsabilités

Le conseil de fondation est l'organe supérieur en matière de décision et de surveillance. Il assume de ce fait la responsabilité globale de la gestion de la fortune. Il délègue des tâches précises dans le domaine de la gestion de la fortune au comité des placements.

Le comité des placements élabore la stratégie de placement à l'intention du conseil de fondation et détermine l'allocation tactique d'actifs et les benchmarks. Il désigne les gestionnaires de fortune et surveille leur activité de placement. En outre, il mandate l'Investment Controller et prend connaissance de ses rapports périodiques.

Le responsable Asset Management (CIO) met en application l'allocation tactique d'actifs avec attribution de capitaux aux gestionnaires de fortune et rend régulièrement compte de l'activité de placement au comité des placements et au conseil de fondation.

Le comité des biens immobiliers Suisse répond de l'application de la stratégie de placement pour les placements directs dans des biens immobiliers Suisse dans le cadre du règlement correspondant et du plan d'investissement approuvé par le comité des placements, ce qui comprend en particulier les opérations telles qu'acquisition, remise en état et vente de différents immeubles.

L'Investment Controller veille à faire respecter les directives de placement ainsi que l'application de la stratégie de placement et calcule et évalue les paramètres de risque. Il dresse les décomptes mensuels de rendement et de risque ainsi qu'un rapport trimestriel complet à l'intention du comité des placements et du conseil de fondation.

Exercice du droit de vote

En cas de placements directs dans des actions Suisse, l'exercice du droit de vote intervient. En cas de situation particulière, le comité de consultation interne est consulté au préalable. Le gestionnaire de fortune doit veiller à ce que les titres concernés ne soient pas prêtés. En ce qui concerne les entreprises sises à l'étranger, l'exercice du droit de vote est supprimé pour des raisons pratiques. L'exercice du droit de vote est fixé dans le règlement de placement et dans une directive édictée par le comité des placements.

Loyauté dans la gestion de fortune

La CPM est soumise à la charte de l'ASIP. Par conséquent, la CPM dispose d'un règlement visant à garantir le respect des prescriptions de la LPP en matière de loyauté et d'intégrité. Les membres des organes, les collaborateurs et les partenaires externes responsables du placement, de la gestion et du contrôle des fonds de prévoyance se sont engagés à respecter les dispositions réglementaires. Le conseil de fondation a adopté toutes les mesures nécessaires afin de vérifier le respect de ces dispositions et de garantir ainsi l'application de la charte de l'ASIP.

Membres du comité des placements (mandat 2011 à 2014)

Dr Harald Nedwed	Président (RE)	
Jörg Zulauf	Membre (RE)	
Adrian Marbet	Membre (RS)	
Urs Bender	Membre (RS)	
Jürg Hochuli	Membre (RS)	
Felix Hofstetter	Membre (RE)	
Christoph Ryter	Participant	Directeur
Sergio Campigotto	Participant	Directeur adjoint
Adrian Ryser	Participant	Responsable Asset Management

RE = représentant de l'employeur au conseil de fondation

RS = représentant des salariés au conseil de fondation

Institutions chargées de la gestion de la fortune au 31.12.2011

Liquidités/Hypothèques	Asset Management CPM, gestionnaire de fortune
Prêts	Placements collectifs auprès de la fondation collective de la CPM
Obligations Suisse en CHF	
Obligations Etranger en CHF	
Obligations en monnaies étrangères garanties	
Actions Suisse	
Actions Etranger	
Placements satellites en obligations	
■ Obligations d'entreprise USA	PIMCO Europe Ltd, gestionnaire de fortune
■ Obligations d'entreprise Europe	Insight Investments, gestionnaire de fortune
■ Autres placements satellites en obligations	Asset Management CPM, gestionnaire de fortune
Placements satellites en actions	
■ Private equity	UBS SA et Asset Management CPM, tous deux gestionnaires de fortune
■ Autres placements satellites en actions	Asset Management CPM, gestionnaire de fortune
Biens immobiliers Suisse	Direction des biens immobiliers CPM, gestionnaire de fortune et de biens immobiliers Prohaus AG, gestionnaire de biens immobiliers
Placements satellites en biens immobiliers	Asset Management CPM, gestionnaire de fortune
Couverture du risque de change	Asset Management CPM
Controlling des investissements et comptabilité titres	Complementa Investment-Controlling AG
Expert en évaluation immobilière	Wüest & Partner AG, Andreas Ammann
Dépositaires	Pictet & Cie UBS AG

6.2 Utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP 2) avec établissement concluant du respect de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50 al. 1–3 OPP 2)

Limite selon les art. 54 et 55 OPP 2

Art.	Catégorie	Valeur de marché 2011 en CHF en millions de CHF	Valeur de marché 2011 en ME en millions de CHF	Valeur de marché 2011 Total en millions de CHF	Effet des dérivés en millions de CHF	Valeur déterminante en millions de CHF	Place-ments 2011 %	Limite OPP 2 %
	Créances sur montant fixe y compris liquidités	5 885.3	961.3	6 846.6		6 846.6	40.5	100
	■ Autres créances sur montant fixe	5 885.3	961.3	6 846.6				
55a	Titres de gages immobiliers et lettres de gage	28.0	0.0	28.0		28.0	0.2	50
55b	Actions	2 637.1	1 801.9	4 439.0		4 439.0	26.3	50
55c	Biens immobiliers	4 567.1	440.3	5 007.4		5 007.4	29.6	30
	■ Biens immobiliers Suisse	4 567.1	0.0	4 567.1				
	■ Biens immobiliers Etranger	0.0	440.3	440.3		440.3	2.6	10
55d	Placements alternatifs	5.1	581.8	586.9		586.9	3.5	15
	Arrondi	–0.2	0.1	–0.1			–0.1	
	Somme au bilan	13 122.4	3 785.4	16 907.8		16 907.8	100.0	
55e	Positions en monnaies étrangère sans couverture du risque de change		3 785.4	3 785.4	–1 643.5	2 141.9	12.7	30
54	Limite des différents débiteurs					respectée		
54a	Limite des différentes participations dans des sociétés					respectée		
54b	Limite au niveau des placements dans différents biens immobiliers et leur nantissement					respectée		

L'ordre des différentes catégories du tableau ci-dessus correspond à la structure indiquée à l'art. 53 OPP 2. Pour le calcul de la valeur OPP 2 correspondante, la couverture pour risque de change intégrée a été entièrement comptabilisée. La devise concernée était déterminante pour la classification en CHF/monnaie étrangère.

Remarque sur les placements alternatifs

Cette catégorie contient des placements considérés comme placements alternatifs au sens de l'art. 55 let. d OPP 2. Les investissements sont effectués sous forme de placements dans des private equity, hedge funds (absolute return) et commodities. A la date de clôture du bilan, la somme cumulée investie sous forme collective était de CHF 586.9 millions (exercice précédent 571.4 millions).

Placements alternatifs au sens de l'art. 55d OPP 2 Composition

Catégorie	31.12.2011 en millions de CHF	31.12.2010 en millions de CHF
Private equity	151.1	111.3
Hedge funds	295.7	222.8
Commodities	140.0	237.3
Arrondi	0.1	–
Total	586.9	571.4

Limite selon l'art. 57 al. 3 OPP 2

L'art. 57 al. 3 OPP 2 prévoit que les placements en biens immobiliers utilisés pour plus de 50 % de leur valeur par l'employeur pour ses affaires ne peuvent pas dépasser 5 % de la fortune. La valeur correspondante s'élève à CHF 554.7 millions (exercice précédent CHF 534.9 millions), ce qui correspond à 3.4 % (3.2 %) des actifs disponibles. La limite est ainsi respectée.

Extension des possibilités de placement selon l'art. 50 al. 4 OPP 2

L'art. 50 OPP 2 règle la sécurité et la répartition du risque des placements. Il exige que les placements soient soigneusement sélectionnés, gérés et contrôlés. Le conseil de fondation vérifie régulièrement la stratégie de placement. Pour ce faire, il s'est basé sur les résultats d'analyses asset & liability établies périodiquement par des experts externes, la dernière fois en août 2010. L'analyse confirme que la stratégie de placement actuelle correspond à la stratégie de prestations et que les parts stratégiques des placements garantissent une répartition optimale du risque.

Au niveau de l'application des placements de la fortune, l'approche core-satellite est appliquée. Selon cette approche, 85 % des placements sont effectués dans des placements de base largement diversifiés (core) qui devraient atteindre un rendement de base avec une sécurité suffisante. Les 15% restants seront répartis dans divers placements satellites à titre d'augmentation du rendement et de diversification.

La CPM ne fait pas usage des extensions des possibilités de placement selon l'OPP 2. Pendant la période sous revue, les limites de placement ont été respectées à long terme. Par conséquent, la nécessité d'une énonciation concluante n'est pas requise.

6.3 Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Evolution de la réserve de fluctuation de valeurs

	2011 <i>en millions de CHF</i>	2010 <i>en millions de CHF</i>
Etat au 1^{er} janvier	798.4	620.0
Apport par le biais du compte d'exploitation	309.4	178.3
Arrondi	–	0.1
Etat au 31 décembre	1 107.8	798.4

Le règlement relatif à la constitution de provisions et de réserves fixe la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs à 18 % (précédemment à 20.5 %) du capital technique nécessaire. L'analyse des besoins a été effectuée selon une approche économique-financière.

Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs

	31.12.2011	31.12.2010
Valeur cible sur la base d'un niveau de sécurité de 97.5 % et d'un horizon de placement de 2 ans <i>en millions de CHF</i>	2 757.5	3 228.8
Déficit de la réserve de fluctuation de valeurs <i>en millions de CHF</i>	–1 649.7	–2 430.4
Capital technique nécessaire <i>en millions de CHF</i>	15 319.3	15 750.3
Réserve de fluctuation de valeurs disponible <i>en % du capital technique nécessaire</i>	7.2	5.1
Valeur cible <i>en % du capital technique nécessaire</i>	18.0	20.5

6.4 Présentation des placements par catégories

Structure des placements

	Placements 2011		Stratégie	Fourchette		Placements 2010	
	en millions Mio. CHF	%		min. %	max. %	en millions Mio. CHF	%
Valeurs nominales	6 741.8	40.1	40	35	60	7 200.3	42.7
Liquidités/prêts/hypothèques	1 196.1	7.1	5	2	10	1 402.2	8.3
Obligations	5 545.7	33.0				5 798.1	34.4
■ dont obligations Suisse en CHF	1 835.1	10.9	14	10	20	2 083.9	12.3
■ dont obligations Etranger en CHF	1 799.3	10.7	10	7	14	2 202.6	13.1
■ dont obligations en ME garanties	976.0	5.8	6	4	8	975.9	5.8
■ dont placements satellites en obligations	935.3	5.6	5	0	8	535.7	3.2
Immobilisations corporelles	10 060.7	59.9				9 657.9	57.3
Actions	5 053.4	30.1	30	20	35	5 086.9	30.2
■ dont actions Suisse	1 471.5	8.8	8	5	11	1 615.6	9.6
■ dont actions Etranger	2 745.2	16.3	17	12	20	2 706.6	16.1
■ dont placements satellites en actions	836.7	5.0	5	0	8	764.7	4.5
Biens immobiliers	5 007.3	29.8	30	20	35*	4 571.0	27.1
■ dont biens immobiliers Suisse	4 505.0	26.8	25	20	30	4 217.1	25.0
■ dont placements satellites en biens immobiliers	502.3	3.0	5	0	8	353.9	2.1
Actifs pour la constitution de la fortune	16 802.5	100.0	100			16 858.2	100.0
Actifs opérationnels/limitations	105.3					86.3	
Somme au bilan	16 907.8					16 944.5	

* En cas de dépassement de la part prescrite par la loi (actuellement 30 %), l'état des faits est décrit de façon concluante dans l'annexe (OPP 2).

A la fin 2011, les placements en valeurs nominales constituaient 40.1 % des actifs pour la constitution de la fortune, ce qui représente une baisse de 2.6 points de pourcentage par rapport à l'exercice précédent. Des modifications importantes ont été enregistrées dans les catégories de placement obligations Etranger en CHF et placements satellites en obligations (–2.4 et +2.4 points de pourcentage). Durant l'exercice sous revue, les placements en valeurs corporelles sont passés de 57.3 % à 59.9 %. Alors que les placements en actions sont restés pratiquement inchangés (–0.1 point de pourcentage), les placements immobiliers ont enregistré une hausse de 2.7 points de pourcentage, dont 1.8 point de pourcentage généré par les biens immobiliers suisses. A la date de clôture du bilan, les limitations légales et réglementaires étaient entièrement respectées.

6.4.1 Liquidités/prêts/hypothèques

	31.12.2011 <i>en millions de CHF</i>	31.12.2010 <i>en millions de CHF</i>
Liquidités	293.1	472.6
Prêts	875.1	885.8
Hypothèques	28.0	43.8
Arrondi	-0.1	-
Total	1 196.1	1 402.2

6.4.2 Placements satellites en obligations

Les placements satellites en obligations comprennent les sous-catégories des obligations d'entreprise, les obligations high yield, les obligations d'Etat indexées sur l'inflation ainsi que les obligations hybrides et convertibles.

6.4.3 Placements satellites en actions

Les placements satellites en actions englobent les sous-catégories actions small & mid cap, private equity, absolute return et commodities.

6.4.4 Biens immobiliers Suisse

	31.12.2011 <i>en millions de CHF</i>	31.12.2010 <i>en millions de CHF</i>
Postes opérationnels	-26.2	-38.7
Immeubles d'habitation	3 411.6	3 134.9
■ dont immeubles en biens propres	3 220.3	2 967.9
■ dont immeubles en cours de construction	191.3	167.0
Immeubles commerciaux	1 086.5	1 091.6
■ dont immeubles en biens propres	1 072.7	1 039.0
■ dont immeubles en cours de construction	1.0	40.6
■ dont placements collectifs	12.8	12.0
Autres biens immobiliers	33.1	29.3
■ dont terrains en droit de superficie	23.2	23.7
■ dont réserves de terrain	9.9	5.6
Total	4 505.0	4 217.1

6.4.5 Placements satellites en biens immobiliers

Les placements satellites dans des biens immobiliers comprennent les sous-catégories des biens immobiliers Etranger et des biens immobiliers Suisse indirects.

6.4.6 Engagements résultant d'investissements

Placements satellites en actions

A la date de clôture du bilan, les placements satellites en actions ont enregistré 17 (exercice précédent 14) engagements d'investissement d'un montant de CHF 164.2 millions (CHF 132.8 millions) dans la sous-catégorie private equity dans les monnaies d'origine EUR et USD.

Biens immobiliers Suisse

La CPM s'est engagée par contrat à acquérir à deux endroits des parts de propriété et terrains à bâtir. Les engagements ont totalisé CHF 16.1 millions (exercice précédent CHF 13.3 millions). Dans le cadre des nouvelles constructions et activités de transformation, un montant restant de quelque CHF 99.2 millions (exercice précédent CHF 198 millions) à la date de clôture du bilan est lié à des engagements contractuels avec des entrepreneurs totaux. Le versement aura lieu dans le courant des deux prochaines années. De plus, un immeuble d'habitation est grevé d'une hypothèque de garantie d'un montant inchangé de CHF 0.2 million.

Placements satellites en biens immobiliers

A la clôture du bilan, on comptait au total 18 engagements d'investissement (exercice précédent 13) d'un montant de CHF 158.5 millions (CHF 134.6 millions). Les engagements d'investissement étaient dans les monnaies d'origine CAD, CHF, EUR, GBP et USD.

6.5 Instruments financiers dérivés non échus (ouverts)

(art. 56a al. 7 OPP 2)

Durant l'exercice sous revue, des opérations sur devises ont été effectuées pour couvrir partiellement les engagements en monnaie étrangère. Au jour de clôture, 16 opérations neutres face à l'engagement et 86 opérations réduisant l'engagement, s'élevant à respectivement CHF 20.1 millions et CHF 1643.5 millions, étaient non échues. Les monnaies des transactions étaient: AUD, CAD, CHF, EUR, GBP, USD et KRW (won coréen). L'échéance finale de l'ensemble des contrats court au plus tard jusqu'au début mars 2012. En outre, la catégorie des placements satellites en obligations, sous-catégorie des emprunts d'entreprise USD, recensait 11 futures pour couverture du taux d'intérêt avec un volume contractuel de CHF 131.6 millions bruts. Les couvertures nécessaires des fonds propres pour l'ensemble des engagements sont disponibles en liquidités et en placements quasi liquides. Un effet de levier sur la fortune globale est ainsi exclu.

6.6 Prêts de titres

La CPM n'effectue pas de prêts de titres dans le cadre des placements directs. Les fondations et fonds de placement dans lesquels la CPM investit sont, dans le cadre de leurs placements directs, autorisés à effectuer des prêts de titres.

6.7 Explications relatives au résultat net des placements

L'Investment Controller surveille constamment les revenus de la fortune et compare le rendement atteint avec la performance du benchmark. La performance globale s'est élevée à 0.1 % (exercice précédent 4.0 %). Les résultats ont été mesurés selon la méthode TWR (time weighted return) selon la stratégie de placement présentée au chiffre 6.4.

6.7.1 Résultat net des actifs opérationnels

Le rendement des actifs opérationnels a atteint CHF 1.9 million (exercice précédent CHF 1.0 million) et résulte en premier lieu de la rémunération des avoirs en banque, à la poste et sur des comptes courants (inchangés à CHF 0.2 million), du produit des intérêts découlant de l'achat à tempérament d'années d'assurance manquantes (CHF 0.2 million) ainsi que des intérêts du capital de nouvelles constructions et rénovations (CHF 1.5 million/ CHF 0.5 million).

6.7.2 Résultat net des liquidités/prêts/hypothèques

	2011 en millions de CHF	2010 en millions de CHF
Liquidités	4.2	-0.1
Prêts	27.7	26.9
Hypothèques	0.9	1.7
Arrondi	-0.1	-
Total	32.7	28.5

Liquidités

L'évaluation est effectuée à la valeur de marché et les intérêts courus ont été différés. Tous les placements ont été effectués en CHF. Le résultat de l'exercice sous revue a été marqué par l'évolution négative de la solvabilité des obligations à court terme avec une durée inférieure à une année faisant que les pertes d'évaluation non réalisées qui en résultent ont excédé les revenus d'intérêt.

Prêts

Le revenu comptabilisé correspond à la modification de la valeur intrinsèque des parts détenues auprès de la fondation de placement de la CPM.

Hypothèques

La baisse de rendement de CHF 0.8 million pour s'inscrire à CHF 0.9 million est surtout imputable à l'effectif hypothécaire plus bas.

6.7.3 Résultat net des obligations

	2011 en millions Mio. CHF	2010 en millions Mio. CHF
Obligations Suisse en CHF	96.5	85.9
Obligations Etranger en CHF	46.2	98.7
Obligations en monnaies étrangères garanties	49.1	34.9
Placements satellites en obligations	14.7	16.5
Total	206.5	236.0

Obligations en CHF et obligations en monnaies étrangères garanties

Le revenu comptabilisé correspond à la modification de la valeur intrinsèque des parts détenues auprès de la fondation de placement de la CPM.

Placements satellites en obligations

Les risques de change sont couverts par les opérations sur devises à terme. Un effet négatif de CHF 3.2 millions a été réalisé au cours de l'exercice sous revue (exercice précédent +CHF 28.2 millions). Au jour de clôture, 16 (3) opérations sur devises à terme neutres face à l'engagement et 47 (14) opérations sur devises à terme réduisant l'engagement de respectivement CHF 20.3 millions et CHF 752.4 millions (CHF 1.2 million et CHF 391.8 millions) étaient encore ouvertes. En outre, la sous-catégorie des emprunts d'entreprise en USD recensait 11 futures pour couverture du taux d'intérêt avec un volume contractuel de CHF 131.6 millions.

6.7.4 Résultat net des actions

	2011 en millions de CHF	2010 en millions de CHF
Actions Suisse	-144.0	93.2
Actions Etranger	-398.7	1.9
Placements satellites en actions	-21.2	54.2
Total	-563.9	149.3

Actions Suisse et actions Etranger

Le revenu comptabilisé correspond à la modification de la valeur intrinsèque des parts détenues auprès de la fondation de placement de la CPM.

Placements satellites en actions

Les risques de change sont, dans une large mesure, couverts par les opérations sur devises à terme. Un effet négatif de CHF 4.3 millions a été réalisé au cours de l'exercice sous revue (exercice précédent +CHF 53.8 millions). A la date de clôture du bilan, 25 (18) opérations sur devises à terme réduisant l'engagement à hauteur de CHF 565.2 millions (CHF 502.1 millions) étaient encore ouvertes.

6.7.5 Résultat net des biens immobiliers

	2011 en millions de CHF	2010 en millions de CHF
Biens immobiliers Suisse	333.3	238.8
Placements satellites en biens immobiliers	28.2	13.1
Total	361.5	251.9

Biens immobiliers Suisse

Produit et variation de valeur des biens immobiliers Suisse

	2011 en millions de CHF	2010 en millions de CHF
Loyers nets contractuels	278.8	275.8
Locaux vides et pertes de location	-6.6	-8.0
Loyers nets encaissés	272.2	267.8
Charges découlant du compte des charges	-66.0	-76.3
Produit immeubles en biens propres	206.2	191.5
Autre revenu des biens immobiliers	2.7	4.8
Cash-flow net	208.9	196.3
Résultat de l'évaluation et de la réévaluation du portefeuille immobilier	112.0	13.6
Résultat des ventes de biens immobiliers	0.5	17.1
Répartition des frais d'administration des placements de la fortune	11.9	11.8
Résultat net	333.3	238.8

Le résultat net des biens immobiliers Suisse comprend le cash-flow net de CHF 208.9 millions (exercice précédent CHF 196.3 millions) ainsi que la hausse de valeur de CHF 112.5 millions (CHF 30.7 millions). A cela s'ajoute la compensation des frais d'administration des placements de CHF 11.9 millions (CHF 11.8 millions) mentionnée séparément au point 6.7.7 (frais d'administration des placements). Le résultat des ventes de biens immobiliers découle, d'une part, de la différence entre le prix de vente et la valeur de marché des constructions et, d'autre part, des frais liés à la vente (honoraires de notaire et émoluments du registre foncier, émoluments de transfert de propriété et impôts sur les gains immobiliers, commissions de vente).

Placements satellites en biens immobiliers

Dans les biens immobiliers Etranger, les risques de change sont, dans une large mesure, couverts par les opérations sur devises à terme. Un effet négatif de CHF 3.3 millions a été réalisé au cours de l'exercice sous revue (exercice précédent +CHF 12.2 millions). A la date de clôture du bilan, 14 (10) opérations sur devises à terme réduisant l'engagement à hauteur de CHF 325.9 millions (CHF 223.6 millions) étaient encore ouvertes.

6.7.6 Charges d'intérêts

	2011 en millions de CHF	2010 en millions de CHF
Charges d'intérêts des fonds étrangers	1.3	0.1
Charges d'intérêts de la réserve de contribution de l'employeur	0.7	0.6
Total	2.0	0.7

Charges d'intérêts des fonds étrangers

Les charges d'intérêts des fonds étrangers plus élevées par rapport à l'exercice précédent sont dues au fait que la rémunération des prestations de libre passage est affectée aux fonds étrangers et qu'elle n'est plus inscrite à la rubrique des prestations de sortie du compte d'exploitation.

6.7.7 Frais d'administration des placements de la fortune

	2011			2010		
	CPM 1000 CHF	Tiers 1000 CHF	Somme 1000 CHF	CPM 1000 CHF	Tiers 1000 CHF	Somme 1000 CHF
Liquidités/prêts/hypothèques	40.0	21.9	61.9	60.0	29.3	89.3
■ dont prestations d'administration liquidités	–	21.9	21.9	–	22.6	22.6
■ dont prestations d'administration hypothèques	40.0	–	40.0	60.0	6.7	66.7
Placements satellites en obligations	705.2	1 098.1	1 803.3	551.1	101.2	652.3
Placements satellites en actions	653.6	556.4	1 210.0	751.5	454.3	1 205.8
Biens immobiliers	11 681.8	1 024.4	12 706.2	11 621.9	1 010.9	12 632.8
■ dont biens immobiliers Suisse	11 320.6	588.3	11 908.9	11 254.5	571.8	11 826.3
■ dont placements satellites en biens immobiliers	361.2	436.1	797.3	367.4	439.1	806.5
Total	13 080.6	2 700.8	15 781.4	12 984.5	1 595.7	14 580.2

Les frais d'administration des placements de la fortune englobent des frais internes et externes liés à la gestion de la fortune déterminés selon le TER (total expense ratio). Ils comprennent les frais de gestion, de performance, de dépôt, de service et d'administration, tout comme d'autres frais internes et externes pour la gestion de l'organisation de placement, par exemple les frais de conseil spécialisé, de manager search, de conseil juridique. Les prestations d'administration fournies par la CPM sont réglées dans des conventions de prestations de service écrites. Ne sont pas compris dans les frais d'administration les frais de transac-

tion et fiscaux d'autorités fiscales suisses et étrangères. Les frais d'administration des placements de la fortune des placements collectifs (prêts, obligations, actions) sont contenus dans la valeur nette d'inventaire des catégories de placement correspondantes et n'apparaissent pas directement à la CPM.

6.8 Explication des placements auprès de l'employeur et de la réserve de contributions de l'employeur

6.8.1 Placements auprès de l'employeur

A la clôture du bilan, la CPM disposait des avoirs suivants auprès des employeurs. Ces avoirs étaient entièrement couverts par des réserves de fluctuation de valeurs.

Placements auprès de l'employeur

	en millions de CHF	31. 12. 2011 en % des actifs disponibles	en millions de CHF	31. 12. 2010 en % des actifs disponibles
Actifs opérationnels	86.0	0.5	65.4	0.4
■ dont comptes courants non garantis	86.0	0.5	65.4	0.4
Liquidités/prêts/hypothèques	119.2	0.7	190.9	1.1
■ dont liquidités	115.8	0.7	181.7	1.1
■ dont prêts non garantis	3.4	0.0	9.2	0.0
Obligations	8.7	0.1	43.6	0.3
■ dont obligations Suisse en CHF	8.7	0.1	3.4	0.0
■ dont obligations en monnaies étrangères garanties	0.0	0.0	40.2	0.3
Biens immobiliers	12.9	0.1	12.0	0.1
■ dont biens immobiliers Suisse	12.9	0.1	12.0	0.1
Total	226.8	1.4	311.9	1.9

Comptes courants non garantis

Les comptes courants sans garantie chez l'employeur se composent des contributions dues de CHF 57.1 millions (exercice précédent CHF 43.9 millions) et de l'avoir du compte courant envers la FCM de 28.9 millions (CHF 21.5 millions). Les comptes courants sont rémunérés aux conditions du marché. Les avoirs bancaires chez l'employeur revêtent un caractère purement commercial et ne sont, conformément à la communication n° 84 du 12 juillet 2005 de l'Office fédéral des assurances sociales, pas inscrits comme placements chez l'employeur.

Liquidités

Il s'agit de l'avoir du compte courant dans la catégorie des liquidités. Les intérêts sont calculés aux conditions du marché.

Prêts non garantis

Le montant comporte une hypothèque active auprès de l'employeur. Conformément aux prescriptions légales, elle doit apparaître sous placements non garantis, car le bâtiment est utilisé à plus de 50 % par un employeur du Groupe Migros. Les intérêts sont calculés aux conditions du marché.

Obligations Suisse en CHF

Cette rubrique se compose des postes ci-après rémunérés conformément à la valeur de marché:

	31. 12. 2011 en millions de CHF	31. 12. 2010 en millions de CHF
Obligations dont le débiteur est une entreprise du groupe-M. A la fin 2011, le poste comporte une valeur avec échéance en 2012. L'exercice précédent comportait 2 valeurs avec une échéance dans les années 2011-2012.	0.5	1.0
Avoir bancaire auprès de la Banque Migros	0.1	0.1
Avoir du compte courant envers la Fédération des coopératives Migros	8.1	2.3
Total	8.7	3.4

Obligations en monnaies étrangères

Dans l'exercice précédent, il s'agissait de créances découlant des opérations sur devises de la fondation de placement de la CPM envers la Fédération des coopératives Migros. Durant l'exercice sous revue, les engagements correspondants ont atteint CHF 44.4 millions.

Biens immobiliers Suisse

Il s'agit de la participation à 45 % de la CPM dans la société anonyme immobilière S.I. Soleya S.A. Les 55 % restants reviennent aux entreprises du groupe-M. A l'instar de l'exercice écoulé, l'augmentation de la valeur de participation s'est montée à CHF 0.9 million. A la date de clôture du bilan, les contrats avec les entreprises du groupe-M ont atteint un volume de loyers inchangé de CHF 43.6 millions. Ce chiffre correspond à 15.3 % (exercice précédent 15.8 %) de l'ensemble des loyers nets.

6.8.2 Explications sur la réserve de contributions de l'employeur

Le taux d'intérêt inchangé s'est élevé en moyenne à 0.25 %, ce qui correspond à l'intérêt de l'avoir du compte courant des entreprises-M auprès de la FCM. A la date de clôture du bilan, 30 (exercice précédent 28) employeurs affiliés disposaient d'un compte de réserve.

	2011 <i>en millions de CHF</i>	2010 <i>en millions de CHF</i>
Etat au 1^{er} janvier	271.7	258.4
Prélèvements	-25.9	-14.9
Apports	84.4	27.6
Différence nette	58.5	12.7
Intérêts	0.7	0.6
Arrondi	-0.1	-
Etat au 31 décembre	330.8	271.7

6.9 Rétrocessions

Les gestionnaires de fortune externes et les conseillers spécialisés de la CPM ont attesté que, dans le cadre de leurs prestations de service pour la CPM au cours de l'exercice 2011, ils n'avaient touché aucune rétrocession.

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Autres dettes

Au terme de l'exercice sous revue, le poste du bilan se composait des éléments suivants:

	31.12.2011 en millions de CHF	31.12.2010 en millions de CHF
M-participation bénéficiaires de rentes	4.8	5.4
Dettes envers des tiers	2.3	2.2
Comptes courants	1.2	1.5
Arrondi	0.1	–
Total	8.4	9.1

Les dettes découlant de la M-participation bénéficiaires de rentes concernent des coupons que les entreprises-M remettaient aux collaborateurs jusqu'à la fin 1990 au début de l'embauche et à l'occasion d'anniversaires de service. Une restitution est possible en tout temps. La CPM avait été chargée du traitement de ces coupons rémunérés à un taux de 7 % au moins. La différence par rapport à l'intérêt du marché est facturée aux employeurs respectifs. Les dettes envers des tiers et les comptes courants concernent les affaires opérationnelles et ont, en règle générale, un caractère à court terme.

7.2 Provisions non techniques

Les provisions non techniques concernent, d'une part, les contributions latentes obligatoires aux futures rentes de remplacement AVS-Migros de la CPM et, d'autre part, les impôts latents sur les mutations et sur les gains immobiliers de la catégorie de placement des biens immobiliers Suisse.

Provision non technique

Provision pour	Futures rentes de remplacement AVS-Migros	Impôts sur les gains immobiliers	Total	
	en millions de CHF	en millions de CHF	2011 en millions de CHF	2010 en millions de CHF
Etat au 1^{er} janvier	0.9	109.2	110.1	109.2
Variation	–0.1	16.0	15.9	0.9
Etat au 31 décembre	0.8	125.2	126.0	110.1

7.3 Fonds libres

La variation des fonds libres se fait par le biais de l'excédent des produits et des charges. Dans le cas de liquidations partielles, une éventuelle répercussion sur les fonds libres intervient exclusivement dans le compte d'exploitation.

7.4 Prestations de sortie

	2011 <i>en millions de CHF</i>	2010 <i>en millions de CHF</i>
Prestations de libre passage	230.6	175.7
Encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle	21.7	26.5
Prestations pour cause de divorce	8.6	10.4
Total	260.9	212.6

Prestations de libre passage

Les prestations de libre passage comportent un montant de CHF 38.4 millions issu de la dissolution de la convention d'affiliation avec Limmatdruck SA et de la liquidation partielle au 30 septembre 2011 qui en découle. Le montant englobe des droits collectifs de CHF 13.4 millions venant du transfert de provisions techniques et réserves de fluctuation de valeurs partielles.

De plus, les prestations de sortie à hauteur de CHF 7.0 millions (exercice précédent CHF 8.7 millions) ont été attribuées en espèces suite à la prise d'une activité professionnelle indépendante, à un départ définitif à l'étranger ou lorsque la prestation de sortie est insignifiante.

Encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle

Durant l'exercice sous revue, 294 assurés (exercice précédent 392) ont demandé un versement anticipé selon l'ordonnance sur l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle.

7.5 Frais d'administration

Au cours de la période sous revue, la direction a généré des frais d'administration à hauteur de CHF 24.8 millions (exercice précédent CHF 24.4 millions), dont les charges d'administration pour la gestion des placements qui s'inscrivent à CHF 16.4 millions (CHF 16.3 millions). Conformément aux normes de présentation des comptes, une part inchangée de CHF 13.7 millions de ce montant

a dû être affectée aux produits de la fortune en vue de les réduire. Les prestations du département de construction de la caisse susceptibles d'être activées ont été attribuées au compte d'inventaire et le montant restant au compte d'exploitation des immeubles. A la clôture, les frais d'administration imputables à la révision du règlement ont enregistrés CHF 8.4 millions (CHF 8.1 millions).

Frais d'administration

	2011 en millions de CHF	2010 en millions de CHF
Frais de personnel	16.4	16.4
Honoraires et prestations	4.0	3.6
Corrections de valeur et amortissements	1.5	1.5
Loyers des locaux	1.3	1.3
Communication/information assurés	0.8	0.6
Entretien des installations/petites acquisitions	0.4	0.6
Autres frais d'administration	0.4	0.4
Frais d'administration avant répartitions	24.8	24.4
Répartition des frais d'administration des placements et des décomptes de frais annexes et de chauffage sans incidence sur le compte de résultat	-13.7	-13.7
Répartition des prestations du département de construction CPM sur les placements	-2.7	-2.6
Total des répartitions	-16.4	-16.3
Total des frais d'administration	8.4	8.1
Nombre d'assurés	81 418	81 464
Frais d'administration par personne assurée	CHF 102.69	99.57

7.6 Résultat avant modification de la réserve de fluctuation de valeurs

Avant modification de la réserve de fluctuation de valeurs, le compte d'exploitation affiche un excédent des produits de CHF 309.4 millions (exercice précédent CHF 178.3 millions) et se compose de l'excédent des produits de l'activité d'assurance de CHF 312.7 millions (-CHF 464.1 millions), de l'excédent des produits de l'activité des placements de CHF 21.0 millions (CHF 651.4 millions) et d'autres charges à hauteur de CHF 24.3 millions (CHF 9.0 millions). L'excédent des produits s'explique par l'effet spécial positif de l'activité d'assurance consécutif à la réévaluation des provisions et à la détermination des engagements de prévoyance selon les règlements de prévoyance 2012 ainsi que les nouvelles bases actuarielles.

7.7 Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs

Le résultat de l'exercice a permis d'augmenter la réserve de fluctuation de valeurs de CHF 309.4 millions.

8. Demandes de l'autorité de surveillance

En date du 29 septembre 2011, l'autorité de surveillance a pris connaissance des comptes 2010 et a posé la condition d'adapter le règlement de liquidation partielle. Le règlement de liquidation partielle adapté a été approuvé par l'autorité de surveillance le 14 décembre 2011.

9. Autres informations relatives à la situation financière

Aucune.

10. Evénements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement important postérieur à la date du bilan n'est à signaler.

Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision
à l'assemblée des délégués de
la caisse de pension Migros
Zurich

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de la caisse de pension Migros pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au conseil de fondation, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives au principe de loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Claudio Notter
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Dominique Schneylin
Expert-réviseur

Zürich, le 15 février 2012

PricewaterhouseCoopers AG, Birchstrasse 160, Postfach, 8050 Zürich
Téléphone: +41 58 792 44 00, Téléfax: +41 58 792 44 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG ist Mitglied eines globalen Netzwerks von rechtlich selbständigen und voneinander unabhängigen Gesellschaften.

Rapport de l'expert en matière de prévoyance professionnelle



A l'assemblée des délégués
de la Caisse de pensions Migros
Zürich

Zürich, le 9 février 2012

Attestation

L'expertise technique de la Caisse de pensions Migros a été effectuée selon les principes et directives pour experts en assurances de pension ainsi que les directives DTA 1 et 2 de la Chambre suisse des Actuaire-conseils. La Caisse de pensions Migros détermine les engagements de prévoyance selon les bases techniques LPP 2010 (P2012) au taux technique de 3.25% et au taux technique de 3.50% pour les capitaux de prévoyance des assurés actifs en primauté des prestations avec un renforcement de 5%.

Au 31.12.2011, la situation financière de la Caisse de pensions Migros présente

- un excédent d'actif de CHF 1'107.8 millions (CHF 798.4 millions une année auparavant), respectivement
- un degré de couverture selon l'annexe de l'art. 44 al. 1 OPP 2 de 107.2% (105.1% une année auparavant).

Les provisions techniques atteignent toutes leur objectif cible réglementaire.

Le montant de la réserve de fluctuation de valeurs s'élève à CHF 1'107.8 millions et atteint 40.2% de son objectif cible de CHF 2'757.5 millions. La capacité de risque de la Caisse de pensions Migros est par conséquent limitée.

Sur la base de notre évaluation de la situation financière de la Caisse de pensions Migros au 31.12.2011, nous sommes en mesure d'attester qu'à cette date

- en vertu de l'art. 52e al. 1 de la LPP, la Caisse de pensions Migros offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements réglementaires;
- les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales.

AON Hewitt (Switzerland) SA

Pascal Renaud / Stefan Eggenberger
Experts en assurances de pension avec diplôme fédéral

Impressum

Editeur **Caisse de pensions Migros**, Bachmattstrasse 59, 8048 Zurich

Rédaction **Administration Caisse de pensions Migros**

Concept et présentation graphique **www.mendelin.com**

Photos **Simon Hallström**

Impression **www.kromer.ch**

Par souci de bonne lisibilité, l'emploi de la forme masculine fait indifféremment référence aux personnes de sexe masculin ou féminin.

Le présent compte rendu d'exercice paraît en français, allemand et italien. La version allemande fait foi.

